

# DÉCROCHAGE SCOLAIRE

## Un phénomène complexe et multifactoriel

*Marie SCHULLER*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

ÉTUDES & DOSSIERS | NOV 17  
Affaires sociales

COMPRENDRE POUR AGIR

**DÉCROCHAGE SCOLAIRE**  
Un phénomène complexe et multifactoriel

*Marie SCHULLER*  
*Sous la direction de Denis STOKKINK*

*Cette étude bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>2</b>
<b>CHAPITRE 1 LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UN PROCESSUS MULTIFACTORIEL</b>	
<b>I. Une définition internationale mais plurielle</b>	<b>5</b>
<b>II. Typologie des jeunes à risque</b>	<b>6</b>
<b>III. Une multiplicité de facteurs</b>	<b>7</b>
1. Facteurs individuels	7
2. Facteurs familiaux	7
3. Facteurs scolaires	7
4. Absentéisme et ennui	8
<b>IV. Intériorisation</b>	<b>9</b>
<b>V. Conclusion</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 2 L'ACCROCHAGE SCOLAIRE : DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ</b>	
<b>I. Remédier au décrochage scolaire</b>	<b>12</b>
1. L'accrochage scolaire : la prévention et l'intervention	12
2. Le raccrochage scolaire : la réparation ou la compensation	13
3. Les alliances éducatives	13
<b>II. En Belgique et en France</b>	<b>14</b>
1. Le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles	14
2. Le cas de la France	15
3. Que peut-on en dire ?	16
<b>III. Ce que nous apprend le Québec</b>	<b>18</b>
<b>IV. En Europe</b>	<b>20</b>
1. Les mesures européennes contre l'abandon scolaire précoce (ASP)	20
2. Bonnes pratiques	21
<b>V. Recommandations pour renforcer le (r)accrochage scolaire</b>	<b>22</b>

## CHAPITRE 3 DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET TRAVAIL ÉTUDIANT : ÉTAT DES LIEUX

<b>I.</b>	<b>Pourquoi les jeunes travaillent-ils ?</b>	<b>24</b>
<b>II.</b>	<b>Existe-t-il un lien entre le décrochage scolaire et le travail étudiant ?</b>	<b>24</b>
1.	Au Canada	25
2.	En France	26
<b>III.</b>	<b>Quelles solutions ?</b>	<b>28</b>
<b>IV.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>30</b>
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>31</b>
	<b>HISTORIQUE DES ACTIVITÉS</b>	<b>32</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>33</b>

# AVANT-PROPOS

En Belgique, les taux d'abandon scolaire précoce (ASP)<sup>1</sup> régionaux sont interpellants. Pour 2015, en Région bruxelloise, le taux d'ASP est de 15,8%, en Région wallonne de 13,1% tandis qu'en Flandre il chute à 7,2%<sup>2</sup>. Du simple au double, il est nécessaire et urgent d'agir concrètement pour enrayer ce phénomène.

Alors que POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'intéresse au phénomène du décrochage scolaire depuis maintenant plus de dix ans<sup>3</sup>, la problématique retient de plus en plus l'attention des pouvoirs publics tant ses conséquences sont négatives pour l'individu et la société. En effet, les coûts sociaux et économiques liés au décrochage sont importants : charges sociales, délinquance, difficultés d'insertion socio-professionnelle, problèmes de santé, conduites à risques, faible estime de soi, dépression, etc. Les exclus du système scolaire ont de plus grandes chances de devenir des exclus de la société<sup>4</sup>. Mais avant tout autre chose, le décrochage scolaire est un phénomène qui touche profondément l'individu. Intériorisée, une situation de décrochage peut entraîner un profond mal-être chez le jeune.

Œuvrant dans ce sens, le Pacte pour un enseignement d'excellence est pensé et réfléchi depuis début 2015 et propose une réforme de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans sa dernière version, l'axe 4 de celui-ci prévoit de favoriser l'inclusion à l'école et de lutter contre « *l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement* »<sup>5</sup>. La machine est en marche.

Par ailleurs, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souhaite entamer la réflexion sur une relation possible entre l'activité rémunérée des étudiants et leurs échecs scolaires – thématique encore trop peu appréhendée en Belgique francophone ou en France alors qu'elle est déjà solidement étayée au Canada. Cause et/ou conséquence de l'assouplissement de la loi belge, de récentes données de l'ONSS publiées par le journal *Le Soir* montre qu'en Belgique le nombre de jeunes qui travaillent pendant leurs études a augmenté de 13,7% entre 2012 et 2016 et que cette croissance est due à une part de plus en plus importante d'étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire, ne se contentant plus d'un job d'été. Alors que les familles monoparentales sans grandes ressources financières augmentent, les jeunes éprouvent de plus en plus le besoin de travailler eux-mêmes pour payer leurs études<sup>6</sup>. Pourtant l'article rappelle qu'un étudiant doit avant tout étudier et souligne une problématique grandissante dans la société qui peut entraîner des situations de désengagement voire de décrochage à l'école.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'inquiète donc de l'ampleur que prend le décrochage scolaire mais applaudit les recherches qui participent à la mise en lumière de ce phénomène, soutient les initiatives pour l'accrochage et le raccrochage scolaire et encourage les acteurs de terrain qui œuvrent au quotidien à l'endigement du décrochage !

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink  
Françoise Kemajou  
Marie Schuller

<sup>1</sup> La notion européenne d'abandon scolaire précoce (ASP) correspond à la catégorie de jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école sans avoir terminé leur scolarité.

<sup>2</sup> Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tps00106&plugin=1>

<sup>3</sup> Voir les activités de PLS concernant le décrochage scolaire en annexe.

<sup>4</sup> Catherine Blaya (2010), *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Edition de Boeck, Bruxelles.

<sup>5</sup> Le Pacte d'excellence, Projet d'avis n°3 du groupe central, 2 décembre 2016.

<sup>6</sup> Jean-François Munster, « Le travail étudiant explose en dehors des mois d'été », *Le Soir*, 8 août 2017.

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les **critères d'excellence** tels que définis par le sens commun laissent dans l'ombre des jeunes qui ne se sentent pas à la hauteur des attentes de la société. Ceci combiné à des facteurs individuels, institutionnels, sociaux, culturels ou même méthodologiques fait que ces étudiants se retrouvent parfois dépassés par le système scolaire. Par ennui, inadaptabilité ou découragement, ils peuvent ainsi abandonner précocement leur scolarité.

Pour accéder à un emploi valorisé et valorisant, le **diplôme** est aujourd'hui très important<sup>7</sup>, correspondant à une réelle « *norme de recrutement* » et un gage de réussite<sup>8</sup>. Les jeunes sans diplôme présentent ainsi un risque plus élevé d'être exclus, marginalisés et de ne pas avoir toutes les cartes en main pour intégrer efficacement le marché de l'emploi et la société en général.

Dans un premier chapitre, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS revient sur la **définition** complexe du décrochage scolaire, sur les facteurs à risque et sur le phénomène d'intériorisation.

Le décrochage scolaire doit être étudié à l'aune de trois différents axes :

1. Au vu des coûts engendrés pour l'individu mais aussi pour la société, le décrochage scolaire est désormais un **problème économique et social**.
2. À l'heure où le diplôme revêt un rôle central dans la réussite telle que perçue par nos sociétés européennes, le décrochage scolaire est une véritable **problématique publique** devant être traitée aux niveaux national et européen.
3. **Facteur humain** avant tout, un troisième axe essentiel dans l'étude du décrochage scolaire est l'exclusion sociale subie par les jeunes en difficulté face à l'école. Lorsqu'un élève ne correspond pas aux normes imposées par le système, il est très vite marginalisé et exclu ce qui peut impacter sur son bien-être.

Ensuite, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS présente, dans un second chapitre, les concepts d'**accrochage** et de **raccrochage** scolaire, ainsi que des mesures de lutte contre le décrochage mises en place dans certains États membres et au niveau de l'Union européenne.

Résorber le décrochage scolaire n'est pas évident du fait d'une définition complexe et de la multiplicité de facteurs qui peuvent en être la cause (âge, genre, origine ethnique, statut socio-économique, climat scolaire, relations avec les professeurs, relations avec les parents, mixité sociale à l'école, etc.). Aucun facteur ne permet de justifier à lui seul une situation de décrochage<sup>9</sup>. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une fatalité et bien que cela soit difficile, accrocher ou raccrocher un jeune en difficulté à l'école est possible. Nous verrons que différentes structures œuvrent au quotidien pour accompagner les jeunes décrocheurs dans leur réinsertion professionnelle : entre sensibilisation, prévention et réparation, il existe une solution à chaque étape de la situation de décrochage scolaire.

Pour finir, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'intéresse, dans un dernier chapitre, au phénomène encore méconnu d'**incidence du travail étudiant** sur le décrochage scolaire. Travailler dans un restaurant, dans un magasin, être livreur, faire du baby-sitting sont autant de jobs exercés souvent par des étudiants. Les jeunes ne se limitent plus à un job d'été pour payer leurs vacances. Ils travaillent en effet plus fréquemment, même pendant l'année scolaire, et doivent ainsi mener de front une vie d'étudiant et de travailleur<sup>10</sup>. Afin de s'accorder avec cette nouvelle réalité, la législation belge permet désormais aux étudiants de travailler 475 heures par an et plus seulement 50 jours (soit 400 heures ou 50 journées de 8 heures). Plus souple, cette nouvelle loi élargit

---

<sup>7</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>8</sup> Pierre-Yves Bernard (2015), « Le décrochage scolaire : la construction d'un problème public », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p. 34-41.

<sup>9</sup> Juliette Vollet (2016), « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et sociétés*, n°37, p. 129-145.

<sup>10</sup> Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), « Intensité du travail salarié et abandon des études universitaires au Canada », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 42-2, mis en ligne le 7 juin 2012, consulté le 3 janvier 2017.

les possibilités de travail pour les jeunes mais s'éloigne de son rôle protecteur en exposant plus les étudiants au risque de l'échec scolaire.

La majorité des études relatives au lien entre travail étudiant et abandon scolaire ont été menées au Canada. Sans doute car, comme nous le remarquerons, le travail étudiant au Canada est plus fréquent et répandu et ce, depuis plus longtemps qu'en France ou en Belgique. Néanmoins, les résultats de ces études ne peuvent pas être traduits de la même manière en France et en Belgique car la structure du système scolaire est différente de part et d'autre de l'Atlantique.

Quoi qu'il en soit, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et au Canada, de nombreux chercheurs s'accordent pour affirmer que le jeune qui exerce un travail salarié présente plus de risques de se détourner de sa scolarité. Nous verrons que cette affirmation doit être un peu nuancée car selon eux, « *l'intensité du travail* » est primordiale : un jeune qui ne travaille pas du tout ou qui travaille trop sera plus exposé au risque de décrochage scolaire<sup>11</sup>.

Dans cette Étude & Dossier relative au décrochage scolaire, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souhaite participer à la mise en lumière d'un phénomène dont la société peine à se débarrasser tant il est complexe et multiple. Pourtant, l'accrochage scolaire, nous le verrons, est loin d'être une utopie mais pour cela, il est important que tous les acteurs concernés, tant au niveau de la famille, de l'école, de la société et des pouvoirs publics travaillent ensemble de manière coordonnée et cohérente.

---

<sup>11</sup> Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), *ibidem*.

# CHAPITRE 1

## LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UN PROCESSUS MULTIFACTORIEL



# I. UNE DÉFINITION INTERNATIONALE MAIS PLURIELLE

Malgré de nombreuses politiques nationales visant à démocratiser l'enseignement, les **hiérarchies sociales** sont toujours présentes et peinent à s'estomper.

*« L'école dans les pays industrialisés et démocratiques s'est massifiée et a réussi à proposer une plus grande égalité d'accès à l'enseignement. Mais elle n'a pas réussi à atteindre l'idéal progressiste qui visait à gommer les hiérarchies sociales reproduites en son sein. Les espoirs d'ascension sociale ont souvent été déçus et une partie des jeunes quittent l'école prématurément, sans diplôme. »*

C. Blaya<sup>12</sup>

Pierre Bourdieu parlait des élèves n'arrivant pas à faire face à la pression de l'école et à s'acclimater au milieu scolaire en tant qu'« *exclus de l'intérieur* ». Aujourd'hui, le terme communément utilisé est celui de « *décrochage scolaire* »<sup>13</sup>. Néanmoins, l'utilisation de ce concept est à mettre en perspective avec celui qui l'utilise. En effet, certains parlent de décrochage scolaire pour désigner un désintérêt de l'école et d'autres pour signifier un abandon de la scolarité<sup>14</sup>.

Le concept de « *décrocher* » est la traduction littérale de « **drop out** » en anglais, qui correspond à une expression nord-américaine. Le sens de cette formule renvoie au vocable militaire : « *l'abandon du combat, le repli face à la pression de l'ennemi* ». Une analogie est alors possible entre l'armée et l'école : il y aurait une volonté de construire un système scolaire faisant écho à une institution aux allures militaires. Petit à petit cette métaphore de l'armée disparaît et dès les années 90, le terme de décrochage scolaire est utilisé en France dans l'optique de mettre en évidence une réalité cachée jusqu'à alors<sup>15</sup>. Le « *décrochage passif* », en anglais « **drop in** », concerne lui une attitude passive et désintéressée face à l'école<sup>16</sup>.

Actuellement, le phénomène de décrochage scolaire est universel et concerne tous les systèmes éducatifs. Toutefois, sa **définition varie** en fonction du pays et de la période étudiés<sup>17</sup>.

Au **Québec**, il existe une distinction entre le **décrochage** (un arrêt temporaire de la scolarité), l'abandon scolaire (une interruption des études allant au-delà de 5 ans) et le **désengagement** (attitude passive face à l'école)<sup>18</sup>.

En **Belgique**, on parle de décrochage scolaire lorsqu'un élève en âge d'obligation scolaire n'est ni inscrit dans une école, ni scolarisé par correspondance. Mais le décrochage scolaire correspond également à la situation où un jeune présente plus de 20 demi-journées d'absence non justifiées. Lorsqu'un élève ne trouve aucun sens à sa scolarité, on parle alors de « *démobilisation scolaire* ». Deux définitions peuvent être données au décrochage tel qu'il est perçu en Belgique. La première est présentée par Favresse & Piette (2004) selon qui le décrochage est lié à la « *détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société* ». Lambillotte & Leclerf (1996) considèrent, eux, que le décrochage scolaire est « *un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire* »<sup>19</sup>.

En **France**, décrocher de l'école revient à sortir de manière prématurée ou sans qualification du système scolaire. Ainsi la définition française distingue les jeunes de moins de 16 ans qui décrochent de l'école alors

<sup>12</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*, p.13.

<sup>13</sup> Marie-Anne Hugon (2010), « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, n°161, p.36-45.

<sup>14</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège) (2013), *op. cit.*

<sup>15</sup> Pierre-Yves Bernard, *op. cit.*

<sup>16</sup> Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

<sup>17</sup> Rémi Thibert (2013), *op. cit.*

<sup>18</sup> Rémi Thibert, *ibidem*.

<sup>19</sup> Rémi Thibert, *ibidem*.

qu'ils sont encore soumis à l'obligation scolaire et ceux de plus de 16 ans qui ne fréquentent plus les cours mais qui ne sont plus soumis légalement à cette contrainte. Cette définition introduit la notion de « *non-persévérance* » qui correspond à la catégorie de jeunes qui « *auront échoué à leur diplôme* »<sup>20</sup>.

En 2011, dans le cadre de la **stratégie européenne « Éducation et formation 2020 »**, la Commission européenne précise la notion de décrochage scolaire : « *le taux d'abandon scolaire précoce (ASP) est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui ne poursuivent ni études, ni formation* »<sup>21</sup>.

Par ailleurs, au niveau européen, le terme officiel employé pour désigner les jeunes inactifs sur le marché de l'emploi est « **NEET** » qui signifie « **Not in Education, Employment or Training** ». Cette catégorie comprend des jeunes entre 15 et 29 ans qui ne suivent aucune formation ou études et qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi<sup>22</sup>.

Ainsi, lorsqu'on parle de décrochage scolaire, il faut se montrer prudent car il s'agit d'un **terme large qui définit des situations très différentes**.

## II. TYPOLOGIE DES JEUNES À RISQUE

Bien que cela soit risqué car pouvant mener à une « *normalisation* » du phénomène<sup>23</sup>, de nombreux auteurs ont dressé des typologies de jeunes décrocheurs. Ce sont souvent des élèves issus de milieux sociaux modestes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Cette idée est toutefois à nuancer puisque de plus en plus d'élèves avec des ressources importantes – économiques, sociales et intellectuelles – font aussi face à des situations de décrochage scolaire<sup>24</sup>.

La typologie réalisée par Catherine Blaya est intéressante car elle met en évidence que les jeunes présentant un risque de décrochage scolaire ne sont pas toujours ceux que l'on pourrait croire. Cette typologie identifie **quatre groupes de jeunes à risque** de décrochage scolaire.

- Le premier groupe concerne les élèves qui ont tendance à « *exprimer leurs difficultés de façon voyante* » par des comportements contestataires. Ces jeunes sont en confrontation avec leurs familles et les adultes en général avec qui la communication est rompue.
- Le deuxième groupe répertorié rassemble les élèves qui manquent d'intérêt pour l'école et adoptent une attitude passive face aux exigences scolaires. Bien qu'ils ne soient pas en rupture avec leur milieu familial, ils regrettent le peu d'aide que leur apportent leurs professeurs et s'ennuient en classe. Ceci peut mener à l'absentéisme ou à des « *conduites addictives* » qui peuvent être des éléments précurseurs du décrochage scolaire.
- Troisièmement, un groupe correspond à des jeunes qui ont « *des comportements déviants cachés* » et qui « *doivent faire face à des problèmes de dysfonctionnement dans leur famille* ». Ces élèves sont difficilement identifiés car en apparence « *conformes à la norme* ».
- Le dernier groupe concerne les élèves dépressifs présentant des difficultés de concentration. Ceux-ci sont difficilement répertoriés car très en retrait<sup>25</sup>.

Les situations de décrochage scolaire sont influencées par divers facteurs comme le comportement et les performances de l'élève, la pédagogie et le climat scolaire mais aussi les relations avec les professeurs et avec les parents<sup>26</sup>. Les jeunes à risque de décrochage scolaire **ne représentent aucunement un « groupe homogène »**<sup>27</sup>.

<sup>20</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>21</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>22</sup> Pour la Solidarité, « Accompagnement des jeunes ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation : boîte à outils pour l'intégration en apprentissage », décembre 2016.

<sup>23</sup> Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

<sup>24</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>25</sup> Catherine Blaya (2012), « 4. Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE », *Regards croisés sur l'économie*, n°12, p. 69-80.

<sup>26</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>27</sup> Catherine Blaya (2012), *op. cit.*

### III. UNE MULTIPLICITÉ DE FACTEURS

Le décrochage scolaire est un « *phénomène multidimensionnel et multifactoriel complexe résultant d'une combinaison de facteurs interagissant les uns avec les autres* » et l'aboutissement d'un processus long où chacune des parties (enseignants, parents, élève) semblent avoir une part de responsabilité<sup>28</sup>.

La définition du décrochage est donc complexe et les facteurs pouvant en être la cause multiples. En effet, aucun facteur ne permet de justifier à lui seul une situation de décrochage<sup>29</sup>.

#### 1. FACTEURS INDIVIDUELS

Le décrochage scolaire peut être influencé par des **facteurs individuels** comme le sexe (les garçons y sont plus sujets), des troubles du comportement, une propension à la violence, un état dépressif<sup>30</sup>, un manque de motivation, d'intérêt, de discipline<sup>31</sup> ou encore des difficultés d'apprentissage, une précocité intellectuelle, une inadaptation au système scolaire traditionnel<sup>32</sup>, etc.

#### 2. FACTEURS FAMILIAUX

L'**environnement familial** est également à prendre en compte tant au niveau structurel que fonctionnel car la famille est « *un élément essentiel de la réussite scolaire* »<sup>33</sup>. L'organisation, les relations et la structure de celle-ci peuvent influencer le phénomène de décrochage scolaire<sup>34</sup>. Ainsi, **manque de soutien, relations conflictuelles** avec les parents impactent la réussite scolaire de l'enfant. Par ailleurs, les enfants issus de familles où les parents ont un **faible niveau d'éducation** présentent plus de risques de décrocher. L'origine socioéconomique familiale peut donc avoir une incidence sur les situations de décrochage scolaire notamment en termes de « *difficultés d'adaptation aux normes scolaires* »<sup>35</sup>.

#### 3. FACTEURS SCOLAIRES

*« Même si les difficultés scolaires ne peuvent être isolées de leurs causes et effets sociaux et subjectifs, le décrochage scolaire apparaît comme le fruit d'un processus lent qui trouve son origine dans un décrochage cognitif précoce et se joue dans l'interaction entre les élèves et l'institution scolaire, depuis ses politiques jusqu'à la situation de classe, depuis les interactions avec l'enseignant jusqu'au cadre de travail proposé, tant du point de vue des formes scolaires que des contenus et des formes d'évaluation »*

E. Bautier<sup>36</sup>

<sup>28</sup> Pierre Potvin (2015), « Décrochage scolaire : dépistage et intervention », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p. 50-57.

<sup>29</sup> Juliette Vollet (2016), *op. cit.*

<sup>30</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>31</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>32</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>33</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>34</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat (2011), « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n°2, p.227-249.

<sup>35</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>36</sup> Elisabeth Bautier (2002), "Décrochage scolaire, genèse et logique des parcours" (Rapport de recherche). Consulté sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00808806/document>

Les facteurs institutionnels ou scolaires sont prépondérants dans les situations de décrochage scolaire, le fonctionnement général du système scolaire est même parfois problématique. L'**engagement scolaire** au niveau de l'élève mais aussi du professeur, le climat scolaire, le soutien des professeurs dans l'apprentissage, la clarté des règles de l'école ou de la classe, l'étiquetage, l'orientation, les programmes scolaires etc. sont autant de variables à prendre en considération. Parmi ceux-ci, pour Catherine Blaya *et al.*, le **climat scolaire** en général et le **phénomène d'étiquetage** sont centraux<sup>37</sup> :

1. Par l'étiquetage, on est soit un bon, soit un mauvais élève. C'est une classification que le jeune va intérioriser. Lorsqu'un élève éprouve des difficultés à l'école, l'institution aura tendance à « *naturaliser* », « *pathologiser* » et « *externaliser* » ces dernières. Le jeune pensera ainsi qu'effectivement sa place n'est pas dans le système scolaire puisque celui-ci ne veut pas de lui<sup>38</sup>. Redoublement, relégation et ségrégation sont autant de phénomènes auxquels les jeunes doivent faire face<sup>39</sup>. Les jeunes en situation difficile à l'école tendront à se regrouper dans « *une sous-culture d'opposition au système et à l'image qu'il leur renvoie, dans un processus réactionnel à la stigmatisation ou à l'exclusion qu'ils subissent* ». Cette « *différenciation* », cette « *victimisation* » peuvent par ailleurs mener à une socialisation difficile, à un manque d'estime de soi et donc redoubler le sentiment d'exclusion de l'école<sup>40</sup>.
2. Concernant le climat scolaire, les situations de harcèlement, les relations entre élève et professeur, la classe sont autant de facteurs qui peuvent avoir de fortes répercussions sur l'élève. L'organisation de la classe, le soutien apporté par l'enseignant, la manière dont les règles sont dictées et perçues, etc. peuvent amener chez l'élève un sentiment d'« *insécurité* » et une « *vision négative de l'établissement* »<sup>41</sup>. Si celui-ci ne se sent pas à sa place dans sa classe ou dans l'école, il aura tendance à ne plus fréquenter les cours<sup>42</sup>.

L'**orientation choisie ou subie** est également un facteur important jouant sur le décrochage scolaire. Dans tous les pays d'Europe, ce sont les filières professionnelles qui sont le plus sujettes aux situations de décrochage<sup>43</sup>. Par ailleurs, une étude PISA de 2009 montre que les établissements où sont concentrés des jeunes issus de l'immigration ne favorisent pas particulièrement le risque de décrochage scolaire tandis que le regroupement de jeunes issus d'une catégorie sociale défavorisée augmente cette possibilité<sup>44</sup>.

Des **éléments « culturels » et « méthodologiques »** peuvent aussi intervenir dans les situations de décrochage scolaire. Certains étudiants ne comprenant pas ce qu'on leur demande sur le plan méthodologique par exemple, peuvent rapidement se sentir exclus, dans l'incompréhension<sup>45</sup>.

## 4. ABSENTÉISME ET ENNUI

---

Tous les facteurs précités peuvent conduire à l'absentéisme et/ou l'ennui. L'**absentéisme** peut, en effet, être une « *stratégie d'évitement* » pouvant mener à la déscolarisation. À la fois **cause et conséquence** du décrochage scolaire<sup>46</sup>, l'absentéisme favorise l'inadaptation de l'élève : inadapté au milieu scolaire, il risque de l'être également au marché du travail<sup>47</sup>.

Concernant l'**ennui**, il ne peut pas être considéré comme un facteur augmentant le risque de décrochage scolaire. Néanmoins, il est **symptomatique** d'une situation problématique, d'une scolarité peut-être mal vécue, d'un dysfonctionnement<sup>48</sup>.

<sup>37</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

<sup>38</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>39</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>40</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

<sup>41</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *ibidem*.

<sup>42</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>43</sup> Rémi Thibert, *ibidem*.

<sup>44</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>45</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem*.

<sup>46</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>47</sup> Catherine Blaya (2012), *op. cit.*

<sup>48</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

## IV. INTÉRIORISATION

Dans une précédente étude<sup>49</sup> menée avec la Fondation Roi Baudoin, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS avait identifié un phénomène d'intériorisation de la discrimination chez les jeunes issus de l'immigration – intériorisation qui les pénalise par ailleurs dans leur recherche d'emploi. Un phénomène similaire est décelable chez les jeunes en difficulté face à l'école. Ils ont en effet tendance à intérioriser leur situation de jeunes décrocheurs.

*« Les causes du décrochage sont multiples et propres à chaque jeune. Il n'empêche que le décrochage est souvent l'aboutissement d'un même processus : une intériorisation précoce de l'échec, parfois dès l'école élémentaire, une souffrance scolaire qui s'aggrave au collège, le problème d'une orientation subie... Puis l'intervention d'un élément déclencheur, et c'est le décrochage, vécu parfois, malheureusement, par de nombreux jeunes comme un soulagement. »*

N. Mons<sup>50</sup>

Les jeunes qui ont **intériorisé l'échec** – parce que papa et/ou maman ont arrêté prématurément leur scolarité, parce qu'ils subissent des situations d'harcèlement à l'école et associent par conséquent le milieu scolaire à un mal-être ou encore parce que l'enseignement traditionnel est trop rapide, non-adapté à leurs besoins – risquent de prendre ces situations pour une fatalité à laquelle ils ne peuvent échapper et donc décrocher plus aisément du système scolaire.

« Résignation », « fatalisme » et « démotivation » guettent ses jeunes qui développent des **comportements « auto-handicapants »** et risquent un repli identitaire doutant ainsi de leur place dans la société dans son ensemble. Néanmoins, des opportunités existent et il est essentiel que les jeunes à risques ne se positionnent pas en tant que victimes mais bien comme maîtres de leur destin<sup>51</sup> ou du moins de leur parcours scolaire. Bien que le phénomène d'intériorisation joue un rôle concernant l'accrochage scolaire, le décrochage n'est ni irrémédiable ni irréversible.

<sup>49</sup> Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla, Dimitri Verdonck, sous la direction de Denis Stokkink, « 'L'auto-discrimination' : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration », *Pour la Solidarité & Fondation Roi Baudoin*, octobre 2015.

<sup>50</sup> Nathalie Mons, « Le décrochage scolaire: un phénomène de masse qui ébranle notre système éducatif », *Huffingtonpost.fr* [En ligne], 2/10/12. Consulté sur <http://www.huffingtonpost.fr/vikash-dhorasoo/le-decrochage-scolaire-un-phenomene-de-masse-qui-ebbranle-notre/>

<sup>51</sup> Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla, Dimitri Verdonck, sous la direction de Denis Stokkink, *op. cit.*

## V. CONCLUSION

Le processus de décrochage scolaire est **multidimensionnel, multifactoriel** et donc **complexe**. Les jeunes en situation de décrochage ont tous des parcours différents bien que certaines typologies puissent être avancées. Plutôt que de normaliser le phénomène, les typologies et les facteurs à risque identifiés doivent permettre de le **prévenir**. L'étude des facteurs de risque du décrochage scolaire montre qu'il s'agit plutôt de **relations de corrélation** que de causalité.

De plus, on peut observer un **phénomène d'intériorisation** qui participe à l'ancrage des situations de décrochage scolaire : un jeune décrocheur, convaincu de l'irrévocabilité de sa situation, prend le risque de s'enliser dans un cercle vicieux négatif.

Il est ainsi complexe mais pas impossible de remédier au décrochage. Si la prévention est plus efficace que la réparation, travailler sur les représentations sociales du décrochage scolaire est aussi important.

Alors que le décrochage scolaire et l'abandon scolaire précoce sont deux phénomènes que chacun des États membres ainsi que la Commission européenne tentent activement d'endiguer voire d'éradiquer, dans le chapitre suivant, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS identifiera différentes mesures permettant de prévenir et/ou d'enrayer le phénomène de décrochage.

## CHAPITRE 2

# L'ACCROCHAGE SCOLAIRE : DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ ?

# I. REMÉDIER AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« *Le décrochage scolaire n'est pas une fatalité ; le raccrochage n'est pas une utopie.* »

B. Gerde<sup>52</sup>

Lutter contre le décrochage scolaire est devenu une **priorité** aux niveaux national et européen. Il est impératif de « *réfléchir de manière critique aux mécanismes structurels et culturels du système qui engendrent l'échec et l'exclusion et de prendre des mesures en conséquence* ». Il est nécessaire d'agir au niveau du système, des établissements mais également au niveau de l'élève<sup>53</sup>.

La lutte contre le décrochage se décline en **deux phases** : la **prévention** et la **réparation**<sup>54</sup>. Plus la période de décrochage scolaire est longue, plus il sera difficile pour l'élève de se réinsérer dans le système scolaire. Ainsi, la prévention des situations à risque est extrêmement importante<sup>55</sup>. De manière curative, la réinsertion dans un parcours professionnalisant peut se faire soit par l'école, soit par la formation professionnelle. Il est également possible que le jeune ayant décroché puisse se réinsérer socioprofessionnellement directement en trouvant un emploi mais il s'expose ainsi à des risques de pénibilité et/ou de précarité.

## 1. L'ACCROCHAGE SCOLAIRE : LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION

Le décrochage scolaire est un processus, un jeune ne décroche pas de l'école du jour au lendemain. Il s'agit d'une situation qu'il est possible de prévenir, d'endiguer et de renverser si les moyens mis en place sont adéquats. Il est cependant plus efficace de prévenir le décrochage scolaire que de le soigner.

Ainsi, il est important que les élèves développent des compétences qui favorisent leur « **résilience** » face aux situations à risque<sup>56</sup>. Le rôle de l'école est essentiel<sup>57</sup>. L'accrochage scolaire nécessite un **changement de « culture de l'école »**, de son organisation et de la formation reçue par les enseignants. Il est indispensable de revoir et d'amplifier la **formation des enseignants** qui sont trop peu confrontés au cours de leurs études à la gestion de situations de décrochage scolaire<sup>58</sup>.

Il est par ailleurs impératif de **répondre aux besoins des élèves**, leur accorder de la « *bienveillance* », les guider et les soutenir tout au long de leur parcours scolaire<sup>59</sup>. Ceux-ci réclament de « *l'attention, de l'aide et du respect* »<sup>60</sup>. Comme constaté dans le chapitre précédent, le climat en classe et dans l'école en général est un des facteurs clé pouvant influencer une situation de décrochage. Un « **climat scolaire positif** », des relations agréables avec les enseignants, l'empathie peuvent influencer positivement sur les élèves et les faire progresser<sup>61</sup>.

Parallèlement aux mesures de prévention qui doivent être mise en place en amont, dès le début du parcours scolaire et de manière complète, cohérente et complémentaire, les **mesures d'intervention** sont « *prises au niveau de l'établissement et/ou focalisées sur les jeunes à risque* ». En ce sens, il est nécessaire de **travailler**

<sup>52</sup> Bernard Gerde (2015), « Autoriser des (r)accrochage scolaires réussis », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p.134-139.

<sup>53</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>54</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>55</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>56</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>57</sup> Marie-Anne Hugon (2010), *op. cit.*

<sup>58</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

<sup>59</sup> Rémi Thibert, *ibidem.*

<sup>60</sup> Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

<sup>61</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat (2011), *op. cit.*



**en réseaux** avec les écoles, les intervenants sociaux et les familles. L'intervention doit également se faire de manière rapide et efficace<sup>62</sup>.

Pour endiguer le décrochage scolaire, il est nécessaire de travailler ensemble et de manière coordonnée, au niveau des enseignants, des acteurs sociaux et des élèves. Certaines approches pédagogiques ont par ailleurs prouvé leur efficacité : « *proposer [...] un enseignement culturellement ambitieux et porteur de sens* » ou encore « *travailler systématiquement sur la loi et sur la place de chacun* ». Il est primordial que le jeune retrouve une place dans la société et refuse les stéréotypes qui pourraient lui être associés<sup>63</sup>.

En somme, l'accrochage scolaire revient à agir préalablement à la situation de décrochage : anticiper le décrochage scolaire par la prévention et les approches individualisées.

## 2. LE RACCROCHAGE SCOLAIRE : LA RÉPARATION OU LA COMPENSATION

---

Moins efficace que les mesures préventives, le raccrochage scolaire reste cependant possible et important. En effet, lorsqu'un jeune a décroché de l'école, il est plus difficile qu'il réintègre le système scolaire traditionnel. Néanmoins, **différentes mesures dites de réparation ou de compensation** existent dans l'enseignement : enseignement de la deuxième chance, accompagnement spécialisé par des intervenants sociaux, dispositifs de transitions, etc.<sup>64</sup>.

De plus, le raccrochage scolaire peut également se réaliser par la **formation qualifiante**. En France et en Belgique, les filières techniques, professionnelles et en alternance souffrent d'un manque de visibilité et de valorisation mais restent cependant prometteuses en termes d'opportunités professionnelles.

Ainsi, raccrocher au système scolaire se fait à la suite d'une situation de décrochage scolaire.

## 3. LES ALLIANCES ÉDUCATIVES

---

Les enquêtes PISA démontrent que les **approches interinstitutionnelles**<sup>65</sup>, qui tiennent compte de l'élève dans sa totalité<sup>66</sup>, sont le dispositif le plus adéquat pour lutter contre les situations de décrochage scolaire. En France et en Belgique, ces partenariats sont appelées « **alliances éducatives** » et visent à maintenir l'élève le plus longtemps possible dans « *un système commun d'enseignement* » tout en lui offrant un « *parcours individualisé* ». Ce sont des mesures déjà mises en place dans les pays scandinaves et au Canada qui ont montré toute leur efficacité<sup>67</sup>.

Ces alliances éducatives sont une forme d'approche communautaire de la gestion du décrochage scolaire. En ce sens, tous les acteurs confrontés au phénomène sont mobilisés pour y remédier et nombre des actions d'accrochage se font en dehors de l'établissement mais avec un ancrage territorial fort, d'où le terme « *communautaire* »<sup>68</sup>.

Il est primordial que les enseignants, les intervenants sociaux, les aides à la jeunesse, les parents, les acteurs de la santé, la police s'allient pour prévenir et/ou prendre en charge un jeune en situation de décrochage scolaire. Il est essentiel que les **actions** soient **coordonnées, complémentaires et cohérentes** pour qu'elles soient efficaces. La difficulté est que souvent tant que le jeune ne pose pas de problème, aucune alliance n'est pensée et effectuée. Ainsi, lorsqu'il y a un problème, il est souvent trop tard et les difficultés de l'élève sont alors attribuées à des facteurs externes à l'école<sup>69</sup>.

---

<sup>62</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>63</sup> Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

<sup>64</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>65</sup> Catherine Blaya (2012), *op. cit.*

<sup>66</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>67</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

<sup>68</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

<sup>69</sup> Rémi Thibert, *op. cit.*

## II. EN BELGIQUE ET EN FRANCE

Pour agir efficacement, il faut comprendre le phénomène dont on parle : le décrochage scolaire est une problématique multiple dont la définition varie en fonction de la situation, de l'interlocuteur, de la période étudiée, etc. Et finalement, lutter contre le décrochage scolaire peut se faire soit par la prévention, soit par la réparation. De nombreuses mesures préventives et d'accrochage scolaire sont ainsi mises en place en Belgique et en France mais sont-elles efficaces ? Par ailleurs, comment peut se réaliser une réinsertion ? Il semble que le jeune puisse rattraper au système scolaire par les études ou via une formation qualifiante. Mais comment faire pour que les jeunes prennent conscience de la nécessité de leur réinsertion ? Quels dispositifs leur sont-ils proposés ?

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS dresse ici une liste non-exhaustive des dispositifs existants en Belgique francophone, en France et au Québec et auxquels les jeunes en situation de décrochage scolaire peuvent recourir.

### 1. LE CAS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En Wallonie et à Bruxelles, il existe différentes structures créées pour soutenir les jeunes présentant un risque de décrochage scolaire.

Concernant l'accrochage scolaire (prévention et intervention), il existe différents organismes travaillant à prévenir le phénomène de décrochage.

- Les **Centres Psycho Médico Sociaux (CPMS)** gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sont un endroit où les jeunes et leurs familles peuvent être écoutés, soutenus et orientés vers des solutions nouvelles<sup>70</sup>.
- La Région bruxelloise finance individuellement chacune des 19 communes par des **contrats de prévention** permettant ainsi la mise en place d'écoles de devoirs et de partenariats poussés avec des intervenants sociaux, par exemple<sup>71</sup>.
- Le **service de la médiation scolaire** bruxellois et celui de la Région wallonne mobilisent une cinquantaine de médiateurs scolaires extérieurs aux établissements qui sont chargés de prévenir les violences et le décrochage scolaire et qui représentent un soutien pour les jeunes<sup>72</sup>.
- Les **éducateurs de quartiers** ou les **Maisons de Jeunes (MJ)**<sup>73</sup> luttent contre l'exclusion sociale et sont aussi des référents et un soutien aux jeunes en difficulté face à l'école.

Le raccrochage scolaire (réparation ou compensation) se fait soit par les études, soit par une formation qualifiante.

Au niveau de la réinsertion par les études, différentes solutions existent :

- Les **services d'accrochage scolaire** (S.A.S), au nombre de 12 en Wallonie et à Bruxelles, sont des lieux également instaurés par la FWB qui accueillent de manière temporaire des jeunes en situation de décrochage scolaire dans l'objectif de les réintégrer au milieu scolaire rapidement (maximum 6 mois) et efficacement. Il s'agit donc d'un dispositif de réinsertion par l'école où les compétences du jeune sont valorisées afin que celui-ci reprenne confiance en lui et en ses capacités. Sous la forme d'ateliers, différentes activités y sont par ailleurs proposées pour initier les jeunes à la création, à la musique, au sport, à la nature, etc. et ainsi leur permettre de trouver un domaine d'apprentissage qui les intéresse et les stimule<sup>74</sup>.

<sup>70</sup> Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>

<sup>71</sup> Pour la Solidarité (2007), « Décrochage scolaire, comprendre pour agir », Les Cahiers de la Solidarité n°14.

<sup>72</sup> Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>

<sup>73</sup> Les Maisons de Jeunes : <http://www.fmjbf.org/>

<sup>74</sup> Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, « Les services d'accrochage scolaire (SAS) pour rétablir une spirale positive », juin 2013.

- Après s'être questionnée sur « *pourquoi se trouvent-ils [les jeunes] en rue plutôt qu'à l'école* », la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place le **Dispositif d'accrochage scolaire (DAS)**. Au-delà de la sensibilisation, celui-ci mène un réel travail de prévention, de remédiation et de lutte contre la violence. Ce dispositif a permis la rencontre des différents acteurs concernés par le décrochage scolaire qui ont pu réfléchir ensemble en créant une « *dynamique autour de l'école* ». Il s'agit d'un premier pas vers des alliances éducatives effectives et efficaces<sup>75</sup>.

D'autre part, la formation qualifiante est importante car permettant au jeune d'acquérir des qualifications spécifiques à un métier. Le jeune peut également essayer d'entrer directement dans le monde du travail. Néanmoins, sans qualification, il s'expose à des emplois pénibles et/ou précaires.

- Les **médiateurs emploi** sont des professionnels qui vont à la rencontre des jeunes en situation de conflit avec l'école pour les familiariser au monde professionnel.
- Les **Missions locales, Bruxelles-Formation** et le **Forem** proposent également des formations professionnelles à destination des jeunes qui doivent se réinsérer socioprofessionnellement.
- La **réorientation vers l'enseignement technique ou professionnel** ou vers **une formation en alternance** qui allie pratique et théorie est également une solution pour un élève à qui le système classique ne convient pas. Toutefois, il est important que les pouvoirs publics travaillent activement à la revalorisation des filières qualifiantes qui, en Belgique et en France, sont trop souvent perçues comme des filières de relégation.

Par ailleurs, il existe en Belgique le **service citoyen** destiné aux jeunes de 18 à 25 ans (16 ans avec dérogation). Celui-ci propose une alternative à la réinsertion par les études ou par la formation professionnelle tout en favorisant le « *développement personnel* » et l'« *intégration dans la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires* »<sup>76</sup>.

## 2. LE CAS DE LA FRANCE

---

En France, de nombreux textes officiels – incitations à mettre en place des dispositifs de prévention ou de remédiation de manière interne ou externe à l'établissement – sont publiés et visent l'endigement du décrochage scolaire<sup>77</sup>. Les politiques de prévention et de réduction du décrochage existent tant au niveau du Ministère de l'éducation, des villes que des collectivités territoriales, ainsi les dispositifs sont nombreux<sup>78</sup>.

De manière transversale, le **plan interministériel**<sup>79</sup> présenté en 2014 se compose de 3 axes principaux. Le premier s'intitule « *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire* » et préconise une meilleure inclusion des parents à la vie scolaire de leurs enfants ainsi que la mise en place de la « *Semaine de la persévérance scolaire* ». Le deuxième axe « *Faire le choix de la prévention* » propose un renforcement des alliances éducatives avec des « *partenaires externes* » mais aussi l'introduction du numérique dans les techniques d'apprentissage et une formation pour les professeurs quant au décrochage scolaire afin que celui-ci soit décelé dès ses premiers signes. Le dernier axe « *Une nouvelle chance pour se qualifier* » permet aux jeunes en situation de décrochage d'accéder plus facilement aux formations professionnelles et introduit le « *Parcours aménagé de formation initiale* » qui leur donne la possibilité de prendre du recul dans leur scolarité tout en effectuant un service civique ou un stage en entreprise. Comme le service citoyen en Belgique, le **service civique français** propose une alternative aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes avec un handicap) et promeut l'engagement citoyen<sup>80</sup>. Le service civique participe à la construction identitaire du jeune et peut lui permettre de trouver sa place dans la société via une voie différente que celles des études.

Par ailleurs, il existe également en France, la **Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (MLDS)** anciennement Mission Générale d'Insertion (MGI) qui a été pensée avec deux finalités : 1) « *réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme* », 2) « *avec l'aide des responsables des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), prendre en charge les élèves décrocheurs de plus*

<sup>75</sup> Pour la Solidarité (2007), *op. cit.*

<sup>76</sup> Le service citoyen : <http://www.service-citoyen.be/plateforme/plateforme.html>

<sup>77</sup> Françoise Bruno, Jacques Méard et Emmanuelle Vale (2013), « Les dispositifs français de lutte contre le décrochage scolaire en collège : ce qui est prescrit et ce qui est mis en œuvre », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/4.

<sup>78</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>79</sup> Gouvernement français (mis en ligne le 21 novembre 2014) : <http://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>

<sup>80</sup> Le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

de 16 ans en vue d'une rescolarisation et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable »<sup>81</sup>. Ce sont les établissements qui sont par ailleurs chargés de la mise en place de ces missions. Dans le cadre de la MLDS et en fonction des besoins, différentes initiatives peuvent être déployées tels que le Module de Représentation à l'Examen par l'Alternance (MOREA), l'Itinéraire d'Accès à la Qualification et au diplôme (ITAQ), la Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL), le Module d'Accueil en Lycée (MODAL), le Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire (GPDS, ex-GAIN, c'est-à-dire groupe d'aide à l'insertion), la Session d'Information et d'Orientation (SIO), les Formations Professionnelles Aménagées (FPA), les Actions d'Accueil et de Remobilisation (ARR), les Structures de Retour à l'École (SRE), etc.<sup>82</sup>.

Au niveau du raccrochage par l'école, les **écoles de la deuxième chance** sont des structures mises à la disposition des élèves en difficulté. Il s'agit d' « *établissements ou organismes de formation qui proposent une formation à des jeunes de 18-25 ans qui ont déjà été déscolarisés, non diplômés et sans qualification professionnelle* »<sup>83</sup>.

Une autre piste pédagogique de raccrochage par l'école caractéristique du système scolaire français sont les « **dispositifs relais** » qui ont pour objectif de « *resocialiser* » et « *re-scolariser* » les élèves. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « **classes relais** » au collège et sont mises en place « *en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse* », accueillant ainsi de manière temporaire des jeunes en conflit avec l'institution scolaire. Les « **ateliers relais** », eux, accueillent des élèves plus jeunes et sont établis en « *partenariat avec les associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public* ». Cependant, ces mesures présentent des faiblesses car les enseignants qui y exercent sont souvent mal formés au travail avec des élèves présentant des difficultés<sup>84</sup>.

Concernant le raccrochage par la formation professionnelle, il existe en France les **Missions locales (ML)** qui sont « *chargées d'accompagner et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans* » et qui leur offrent des solutions de réinsertion<sup>85</sup>.

De plus, les **structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** permettent à des personnes fortement marginalisées du système du travail, comme des jeunes qui ont été exclu du système scolaire et/ou professionnel pendant une longue période, de se réinsérer via des contrats spécifiques<sup>86</sup>.

Cette liste n'est pas exhaustive et de nouveaux dispositifs, peut-être trop, voient le jour chaque année en fonction des priorités gouvernementales, des besoins régionaux et des initiatives à plus petite échelle.

### 3. QUE PEUT-ON EN DIRE ?

---

Les **mesures d'exclusion-inclusion**, comme les S.A.S en Belgique et les dispositifs relais en France, sont aujourd'hui **remises en question**. Bien que ces structures représentent un système d'écoute et de soutien indéniable, certains considèrent cette approche paradoxale car on oblige un jeune à réintégrer un système qui ne lui a pas convenu et qui ne lui convient peut-être toujours pas. Ces situations entre inclusion et exclusion peuvent être la source de tensions et de stigmatisation et, nous l'avons constaté, l'étiquetage est un facteur aggravant le risque de décrochage scolaire<sup>87</sup>.

#### Importance de la temporalité

Si nombre d'études traitent des facteurs précurseurs d'une situation de décrochage scolaire, peu de recherches expliquent les raisons qui poussent les jeunes à raccrocher à l'école. Ceci peut être problématique au sens où des mesures mises en place par les pouvoirs publics, en apparence tout à fait propices, s'avèrent

<sup>81</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>

<sup>82</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *ibidem*.

<sup>83</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>84</sup> Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

<sup>85</sup> Juliette Vollet, *op. cit.*

<sup>86</sup> Yoann Zouache (2012), « La réinsertion des détenus par l'activité économique en France », Working Paper, *Pour la Solidarité*.

<sup>87</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

inadéquates lorsqu'elles sont confrontées à la réalité. Juliette Vollet identifie 5 « **séquences** » au processus de raccrochage<sup>88</sup>.

- Premièrement, le « **temps de la satisfaction** » est la période où le jeune va trouver de nombreux avantages au fait d'avoir du temps libre pour sortir, se reposer, se recréer un réseau d'amis (bien souvent des jeunes qui, comme lui, ne fréquentent plus l'école ou une formation), une identité.
- Ensuite, vient le « **temps de l'ennui** » où le temps libre est assimilé à l'enfermement, à une contrainte. Sortir revient à gaspiller son temps et le quotidien n'est qu'une routine incessante.
- En troisième lieu, le « **temps du désenchantement** » correspond à une volonté de « *renverser le stigmata* » par la revalorisation sociale de son activité. Le jeune essaie de se réinsérer sur le marché du travail mais se heurte à la réalité de ce secteur : trouver un emploi valorisé est difficile. Alors qu'il espérait une revalorisation sociale, le jeune est souvent contraint d'accepter un emploi précaire et/ou pénible. Néanmoins, certains s'accrochent car travailler, gagner sa vie est toujours mieux que ne rien faire mais beaucoup abandonnent, désillusionnés.
- Après, apparaît le « **temps de la décision** » qui équivaut à une période de « *crise* » et de « *doutes* » où le jeune est confronté à sa réalité et à la culpabilité. Un événement « *temporellement structuré* » survient et donne envie au jeune de se reprendre en main. Cet événement est différent pour tous et ne correspond à aucun schéma mais apparaît à un moment où le jeune est prêt. Plus que la nature de l'évènement, c'est sa temporalité qui est importante. Si un jeune décroche de l'école, ce n'est pas sans raison et les « *séquelles identitaires* » sont parfois très importantes. Il est donc nécessaire de lui laisser le temps de se reconstruire. Le temps a une « *épaisseur sociale* » dont il faut tenir compte. En ce sens, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre le décrochage scolaire ne sont pas toujours efficaces. Par exemple, en Belgique, les SAS estiment que le jeune doit être réinséré dans le système scolaire au bout de 6 mois maximum. Néanmoins, l'existence de dispositifs de prise en charge des jeunes est primordiale car le jeune n'aura la motivation, l'envie, la possibilité de raccrocher que si une solution lui est proposée.
- Finalisant le processus de raccrochage, la dernière séquence est donc le « **temps de l'entrée dans le dispositif** ». En France, beaucoup de jeunes se dirigent vers les Missions locales mais nombre d'entre eux trouvent une solution en se renseignant par eux-mêmes car l'offre des ML ne correspond pas toujours à leurs besoins.

Le processus de raccrochage est avant tout **social et temporel**. Le jeune prendra conscience de la nécessité de se réinsérer quand le décalage entre sa situation et les normes sociétales sera trop dur à assumer et à supporter<sup>89</sup>.

Néanmoins, s'il est nécessaire de laisser au jeune le temps de prendre conscience de sa situation, il ne peut pas rester sans rien faire pendant des mois voire des années. Ce vide risquerait de l'enfoncer dans un cercle vicieux négatif. Ainsi, il est important de proposer au jeune des activités concrètes, de **donner de la substance à son quotidien**. S'il n'est pas prêt à se réinsérer scolairement ou professionnellement, peut-être que lui proposer des alternatives comme un service citoyen (en Belgique) ou civique (en France) serait propice. Ces structures offrent au jeune la possibilité de se réinsérer différemment que par les voies traditionnelles<sup>90</sup>.

## Mesures dispersées

Les mesures proposées en Belgique et en France sont nombreuses et variées. La superficie du territoire français conduit les régions et les collectivités territoriales à prendre de multiples initiatives en matière de lutte contre le décrochage scolaire peut-être au détriment de la clarté de celles-ci. Il en va de même en Belgique du fait de la complexité du système politique : aux niveaux national, régional, communautaire et communal, des mesures différentes coexistent. Plus de clarté dans les dispositifs existant, qu'il faudrait mieux centraliser, permettrait sans doute d'obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre le décrochage scolaire.

<sup>88</sup> Juliette Vollet, *op. cit.*

<sup>89</sup> Juliette Vollet, *ibidem*.

<sup>90</sup> Entretien informel avec un acteur de terrain en Belgique.

Par ailleurs, l'efficacité des mesures proposées au Québec met en évidence l'importance des approches individuelles et personnalisées ainsi que la nécessité d'apporter de l'attention à la reconstruction identitaire du jeune en situation de décrochage<sup>91</sup>.

Ainsi, travailler au développement personnel du jeune ou développer d'autres formes d'enseignement et de pédagogies adaptées aux besoins et aux difficultés des élèves en décrochage semblent plus pertinents<sup>92</sup>.

### III. CE QUE NOUS APPREND LE QUÉBEC

Les études menées au Canada et au Québec montrent que « *l'ancrage territorial* » et la « *communauté d'appartenance* » ont toute leur importance dans la lutte contre le décrochage scolaire<sup>93</sup>. L'expérience de l'approche communautaire de Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec est très intéressante pour son efficacité. Celle-ci considère le décrochage scolaire comme un « *problème social* » qui « *doit être assumé par l'ensemble de la communauté* »<sup>94</sup>. En ce sens, la « *territorialisation des politiques éducatives* » est pertinente.

À Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) a vu le jour et intervient de deux manières.

Premièrement, il propose 4 « *principes d'intervention* »<sup>95</sup> :

- « *Prévention* » : s'emparer d'une situation de décrochage scolaire en amont.
- « *Persévérance* » : soutenir les jeunes pour que qualification et épanouissement s'associent.
- « *Consensus* » : préférer le consensus aux conflits quelle que soit la situation.
- « *Équité* » : importance du milieu dans la prise en charge de la situation de décrochage.

Deuxièmement, il met en place une « *action communautaire* » par des « *pratiques transversales d'intervention* » qui s'axent autour de la « *concertation* », du « *partenariat* » et de la « *communication* » (interne et externe) et par des « *pratiques spécifiques d'intervention* » qui sont la « *promotion d'une vision commune* », l'« *information sensibilisation du public* », la « *recherche et le transfert de connaissances* » et finalement, la « *mobilisation des leaders du milieu* »<sup>96</sup>.

L'**approche communautaire** correspond mieux à la multiplicité qui est caractéristique des situations de décrochage scolaire<sup>97</sup>.

<sup>91</sup> Aude Villatte, Julie Marcotte (2013), « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en Centres d'Éducation aux Adultes », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/3.

<sup>92</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

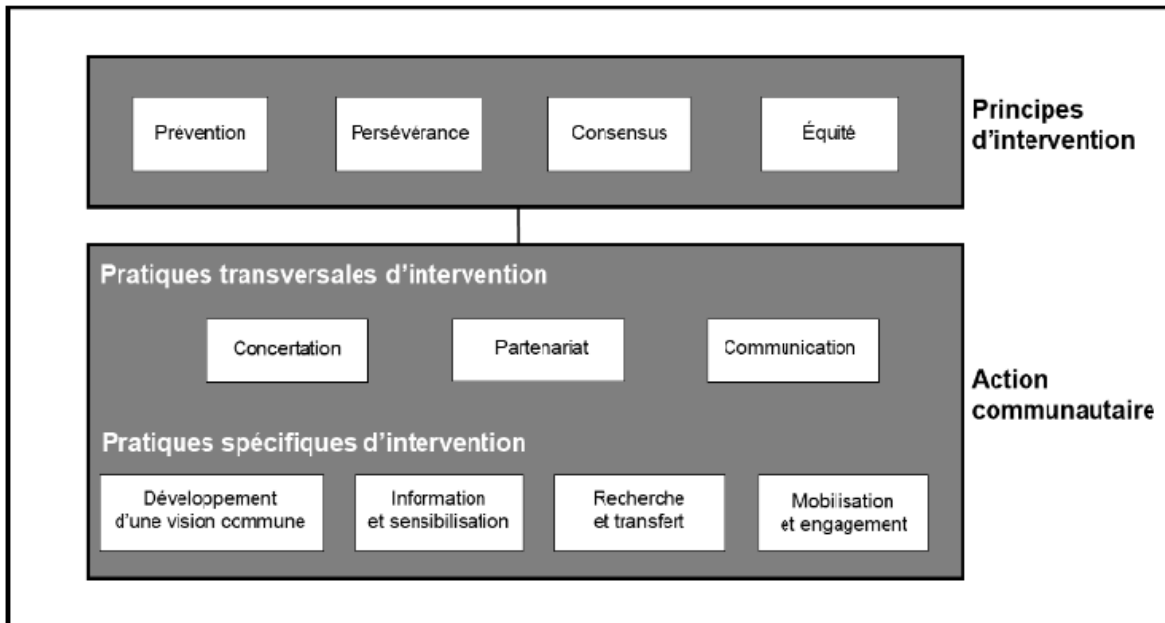
<sup>93</sup> Michel Perron, Suzanne Veillette (2011), « Territorialité, mobilisation des acteurs et persévérance scolaire : le cas du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Économie et Solidarités*, vol. 41, n°1-2, p. 104-127.

<sup>94</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

<sup>95</sup> Michel Perron, Suzanne Veillette, *op. cit.*

<sup>96</sup> Michel Perron, Suzanne Veillette, *ibidem*.

<sup>97</sup> Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*



Source : Michel Perron, Suzanne Veillette<sup>98</sup>.

Les pouvoirs publics canadiens ont rapidement constaté la persistance des « *inégalités de formation* » en fonction de « *l'origine économique et des régions* » malgré la mise en place de mesures « *d'aide et de soutien à la réussite dans les collèges et les universités* ». Ainsi, ils ont pris la décision de travailler à la **valorisation de la formation professionnelle**<sup>99</sup>.

Le taux de raccrochage scolaire est très élevé au Québec, ce qui semble vouloir dire que les dispositifs mis en place sont efficaces. Parmi les dispositifs de raccrochage officiels, il y a les **centres d'éducation des adultes (CEA)**. Il en existe plus de 200 un peu partout au Québec. Ces centres proposent des formations générales et professionnelles pour les citoyens de plus de 16 ans. Il est possible pour les jeunes d'y terminer leurs études secondaires soit en continuité avec le parcours classique, soit après une période de décrochage.

L'approche privilégiée dans les CEA est une formation individualisée répondant aux besoins de l'élève en termes de pédagogie, de durée et de rythme d'apprentissage. Au Québec, les normes sociales sont plus souples et les jeunes en difficulté scolaire moins marginalisés. Par exemple, il n'est pas mal vu d'interrompre son parcours scolaire : il existe plusieurs façons de se former professionnellement et de fait, les parcours proposés sont multiples, plus développés et adaptés aux besoins de chacun<sup>100</sup>.

L'étude conduite par Aude Villatte et Julie Marcotte met en exergue les aspects positifs et négatifs des CEA du point de vue des raccrocheurs qui y ont suivi des cours. Cette méthode est intéressante car elle permet d'avoir une vision très proche du ressenti et de la réalité du terrain et peut apporter beaucoup d'informations pour une mise en œuvre effective et efficace d'autres mesures contre le décrochage scolaire. Ainsi, la qualité des enseignants, l'ambiance en classe, la formation personnalisée, l'attention individuelle portée à chacun par les enseignants et l'autonomie accordée aux étudiants sont relevés comme étant les points positifs de la formation en CEA. D'après les étudiants, cela leur permet de reprendre confiance en eux et d'apprendre mieux et plus vite. À l'inverse, la rigidité du règlement et l'immaturité de certains condisciples sont vécus comme étant des points négatifs des CEA. Même si beaucoup d'élèves considèrent qu'il n'y a « *rien* » à redire, il est opportun de relever que les élèves qui estiment qu'il n'y a pas d'aspect négatif aux CEA sont ceux dont la période de latence est plutôt courte. Ainsi, la temporalité du processus de décrochage est importante à prendre en compte. Dans l'ensemble, les étudiants en CEA considèrent que la formation au sein de ces dispositifs leur permet d'acquérir une meilleure confiance en eux, des compétences professionnelles, de l'autonomie et stimule leur motivation<sup>101</sup>.

<sup>98</sup> Michel Perron, Suzanne Veillette, *op. cit.*

<sup>99</sup> Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

<sup>100</sup> Aude Villatte, Julie Marcotte, *op. cit.*

<sup>101</sup> Aude Villatte, Julie Marcotte, *ibidem*.

## IV. EN EUROPE

### 1. LES MESURES EUROPÉENNES CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE PRÉCOCE (ASP)

Rappelons que l'abandon scolaire précoce est défini au niveau européen de la sorte : « *le taux d'Abandon Scolaire Précoce (ASP) est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui ne poursuivent ni études, ni formation* »<sup>102</sup>. Ce concept est plus précis que le décrochage scolaire - dénomination plus large, floue et pouvant être interprétée de différentes manières.

Dans le cadre de la stratégie européenne « *Éducation et formation 2020* », la Commission européenne ambitionne de réduire le taux d'ASP européen en dessous de 10% tout en laissant une marge d'adaptabilité aux États membres. Par exemple, la Belgique a défini ce taux à 9,5%<sup>103</sup>. La Commission souhaite favoriser les **mesures préventives**, plus efficaces, par rapport aux mesures curatives ou compensatoires. Toutefois, dans de nombreux pays, ces dernières restent surreprésentées.

Selon la Commission, si les moyens mis en place sont inefficaces c'est à cause de trois principaux problèmes : « *le manque de stratégie globale, coordonnée, transsectorielle* », « *le manque de choix politiques basés sur les faits, des données fiables et leur analyse* » et « *le manque de prévention et d'intervention rapide* »<sup>104</sup>. Ainsi, l'objectif premier de la Commission européenne est une **meilleure coopération** entre les États membres pour lutter contre le phénomène de décrochage scolaire. Pour cela, elle a mis en place un groupe de travail sur la politique scolaire<sup>105</sup> et propose une boîte à outils à destination des acteurs voulant œuvrer contre le décrochage scolaire<sup>106</sup>.

De nombreux organismes comme Actiris à Bruxelles profitent de la « **garantie jeune** » européenne et proposent des programmes aux jeunes « NEET » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) grâce à des financements du Fond social européen (FSE). La garantie jeune est « *un engagement pris par l'ensemble des pays de l'UE de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier : d'une offre d'emploi de qualité, d'une formation continue, d'un apprentissage, ou d'un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études* ». Cette mesure a déjà montré des résultats au niveau européen. Par exemple, la proportion de NEET est passée de 13,2% en 2012 à 12% en 2015. Mais le bon fonctionnement de la garantie jeune suppose que les pouvoirs publics, les services pour l'emploi, les conseillers d'orientation, les écoles, les organismes de formations, les services d'aide aux jeunes, les entreprises, les employeurs, les syndicats, etc. coopèrent efficacement mais une telle coopération n'est pas encore un fait partout en Europe<sup>107</sup>.

Par ailleurs, la Commission européenne reconnaît que des réformes structurelles sont parfois indispensables notamment dans l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnelle<sup>108</sup>.

<sup>102</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>103</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

<sup>104</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

<sup>105</sup> Commission européenne, « Décrochage scolaire ». Consulté sur [http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr) le 11/01/17.

<sup>106</sup> Disponible ici <http://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/resources/toolkitsforschools/general.htm>

<sup>107</sup> Commission européenne, « Garantie pour la jeunesse ». Consulté sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> le 11/01/2017.

<sup>108</sup> Commission européenne, « Garantie pour la jeunesse ». Consulté sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> le 11/01/2017.



## 2. BONNES PRATIQUES

---

Au vu des conséquences du décrochage scolaire, il est indispensable que les États membres et la Commission européenne travaillent à son endiguement. Différentes bonnes pratiques sont ainsi mises en place par certains États membres et **mériteraient d'être approfondies et opérationnalisées** plus généralement afin d'œuvrer contre le décrochage scolaire.

Par exemple, alors qu'en Hongrie sévit un phénomène de ségrégation scolaire important, depuis 2007 il existe une politique de déségrégation par laquelle les écoles doivent respecter des « *quotas d'élèves défavorisés* » et donner un enseignement de qualité approfondi<sup>109</sup>.

Un autre exemple est le système des *Youth Guidance Centers* danois qui offrent un accompagnement aux jeunes dans leurs choix d'étude mais aussi un soutien aux 19-25 qui seraient en situation d'ASP afin de trouver une solution adaptée à leurs besoins. Au Danemark, on trouve également des *Production Schools* qui donnent l'opportunité aux jeunes à qui l'enseignement traditionnel ne convient pas, d'accéder à des formations basées sur le travail<sup>110</sup>.

Les exemples sont encore nombreux et spécifiques à chaque système scolaire mais ils n'en sont pas moins intéressants et inspirants.

Par ailleurs, le projet ANEETS, cofinancé par le programme européen Erasmus +, auquel POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a participé, met en exergue différentes pistes qui permettraient aux jeunes ayant décroché de l'école de se réinsérer efficacement dans le milieu professionnel. Les recherches menées ont identifié des entreprises, dans les secteurs de l'Horeca, de la métallurgie et des nouvelles technologies, qui offrent aux jeunes une formation interne en alternance. Ainsi, si un jeune est formé par l'entreprise elle-même, il sera plus facilement engagé à long terme par celle-ci qui a entre les mains un employé répondant à ses propres critères. Il s'agit donc d'une piste intéressante à développer<sup>111</sup>.

---

<sup>109</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

<sup>110</sup> Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem*.

<sup>111</sup> Pour la Solidarité (2016), *op. cit.*

## V. RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LE (R)ACCROCHAGE SCOLAIRE

Sans conteste, les **alliances éducatives** représentent une réelle opportunité pour aider les jeunes abandonnant de manière précoce leur scolarité. En effet, il est impératif que tous les acteurs du processus travaillent de manière coordonnée et complémentaire afin de remédier à une situation de décrochage.

La **coordination** entre les acteurs concernés est donc le maître mot de la lutte contre le décrochage scolaire et doit aussi se faire au niveau européen. Il est intéressant pour les différents États membres de s'inspirer des dispositions prises par les uns et les autres pour lutter contre ce fléau. **Travailler ensemble** rendra l'**Europe plus forte** et les **mesures** mises en place **plus efficaces**.

Il faut également prendre en compte la temporalité du décrochage scolaire. Il s'agit d'un phénomène qui se construit et se déconstruit dans le temps. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS constate que **deux dimensions temporelles** ressortent fortement dans la lutte contre le décrochage. Premièrement, il est nécessaire de prendre en considération la situation à risque de décrochage à temps afin qu'elle soit traitée efficacement de manière **préventive**. Deuxièmement, si le problème n'a pas pu être pris en charge en amont, il est important de **laisser le temps au temps**, tout en soutenant les jeunes décrocheurs dans leur cheminement.

Une autre dimension primordiale et qui semble oubliée en France et en Belgique est l'**information**. Les jeunes en situation de mal-être à l'école voire de décrochage scolaire ne sont pas toujours au courant de toutes les opportunités qui leur sont proposées. En Belgique, le système fédéral est tel que le jeune et sa famille ne savent plus à qui s'adresser. Une **meilleure communication** et une **centralisation des dispositifs** favoriseraient des mesures plus efficaces et des résultats plus probants.

De plus, contrairement au Québec, en France et en Belgique, il existe une forte hiérarchie entre les filières d'orientation : les filières générales sont bien mieux cotées et considérées que les filières techniques et professionnelles. Ainsi, les jeunes ne s'orientent plus vers ces dernières par choix mais plutôt par obligation quand ils se sentent exclus de l'enseignement général. L'enseignement qualifiant est ainsi devenu en grande partie un enseignement de relégation où se rassemblent des jeunes qui ne réussissent pas, ou mal, à l'école générale. Cette perception de l'enseignement qualifiant est à considérer prudemment. En effet, pour certaines familles, même actuellement, les filières professionnelles ne sont pas synonymes de filières « poubelles » mais bien un choix faisant écho à la volonté de l'enfant ou à l'histoire familiale<sup>112</sup>. L'image renvoyée par l'enseignement technique et professionnel est tributaire du milieu dont on est issu et du parcours de chacun. Il est néanmoins propice de travailler à la revalorisation de cet enseignement, tout en tenant compte du panel de représentations auquel il renvoie. En effet, l'exemple du Québec montre qu'**assouplir nos systèmes éducatifs**, travailler à la **refonte des normes sociétales** et **revaloriser les filières qualifiantes** participeraient à la réduction du taux de décrochage scolaire.

Il faut réorganiser le système et si cela va prendre du temps, cela n'en est pas moins indispensable. Pourquoi pas en renforçant l'alternance qui n'est pas encore aussi développée en Belgique qu'elle peut l'être au Québec ou en Allemagne ? En pratique, de nombreux jeunes expriment le souhait d'être confrontés au monde du travail car l'enseignement traditionnel ne leur convient pas. **Favoriser l'alternance** qui offre une formation en entreprise encadrée peut-être une option intéressante.

<sup>112</sup> Entretien informel avec un intervenant social en CPMS.

## CHAPITRE 3

# LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET LE TRAVAIL ÉTUDIANT : ÉTAT DES LIEUX

## I. POURQUOI LES JEUNES TRAVAILLENT-ILS ?

Les motifs les plus fréquemment avancés pour expliquer le travail des jeunes sont la volonté de répondre aux besoins de première nécessité comme se loger et se nourrir, des motifs de confort comme s'adonner à des loisirs ou même simplement avoir les moyens de payer ses études et tous les frais qui y sont liés. Mais les raisons qui peuvent pousser un étudiant à entrer de manière précoce sur le marché du travail, tout en poursuivant ses études, sont nombreuses et varient selon l'âge et le niveau scolaire<sup>113</sup>. En effet, il est important de relever que les **aspirations des jeunes** sont **très différentes** selon qu'ils soient encore dans l'enseignement **secondaire** ou déjà dans le **supérieur**. Pour les jeunes du secondaire, travailler est principalement une opportunité pour avoir plus d'argent de poche à dépenser dans des biens de consommation rapide ou en sorties. Dans l'enseignement supérieur, plus nombreux sont ceux qui considèrent leur job étudiant comme nécessaire à la poursuite de leurs études<sup>114</sup>.

En France, les résultats de l'étude *Repère* de 2016 montrent que 46% des étudiants universitaires travaillent parallèlement à leurs études : pour 30% d'entre eux il s'agit de stages, pour 14% d'une activité liée aux études, pour 36% d'un job étudiant, pour 6% d'une activité « concurrente » aux études et pour 13% des répondants, d'une activité « très concurrente » aux études<sup>115</sup>. Par ailleurs, tous ne perçoivent pas leur activité professionnelle de la même manière. Trois quarts des étudiants travailleurs estiment que travailler leur permet d'avoir un niveau de vie plus élevé. La même proportion considère que cela leur permet d'acquérir une expérience professionnelle intéressante pour leur futur. 64% des jeunes interrogés pensent que travailler leur permet de prendre leur indépendance vis-à-vis de leurs parents. 54% d'entre eux prétendent que leur activité professionnelle leur est essentielle pour vivre tandis que seulement 27% des répondants présentent le fait de travailler comme une simple occupation de leur temps<sup>116</sup>.

Par ailleurs, ne pas travailler du tout pendant les études pourrait constituer un handicap pour le jeune. En effet, cela l'exclut de toute expérience professionnelle et toute connaissance de la culture du travail<sup>117</sup>.

Dans l'ensemble, les raisons incitant les jeunes à travailler peuvent être rassemblées en deux catégories : premièrement, accéder à une certaine « **autonomie financière** » et deuxièmement, répondre à une « **pression sociale** », une **nécessité économique**<sup>118</sup>.

## II. EXISTE-T-IL UN LIEN ENTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET LE TRAVAIL ÉTUDIANT ?

Au préalable, il convient de préciser que si les études au Canada traitent du lien entre activité rémunérée et décrochage scolaire tant dans l'enseignement secondaire qu'à l'université ou en haute-école, les études françaises se concentrent en grande partie sur l'enseignement universitaire. Il est important de considérer ces deux problématiques différemment car elles n'ont ni tout à fait les mêmes causes, ni les mêmes conséquences. Mais les étudier parallèlement apporte des éléments intéressants pour saisir les subtilités de ce qui unit décrochage scolaire et travail rémunéré.

<sup>113</sup> Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec, « Savoir concilier études et travail », 2011.

<sup>114</sup> Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire, Stéphane Dufour (dir.) (décembre 2012), « Le travail rémunéré des étudiants à temps plein au Saguenay-Lac-Saint-Jean; rapport synthèse de trois études de cas », CRÉPAS [En ligne].

<sup>115</sup> Observatoire national de la vie étudiante (OVE), *Repère* 2016.

<sup>116</sup> Observatoire national de la vie étudiante (OVE), *ibidem*.

<sup>117</sup> Henri Eckert (2009), « Étudier, travailler... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale », *Sociologie et sociétés* [En ligne], vol. 41, n°1, p. 239-261.

<sup>118</sup> Henri Eckert (2009), *ibidem*.

# 1. AU CANADA

---

En 2015, 90% des canadiens âgés entre 25 et 64 ans avaient terminé au minimum leurs études secondaires, contre une moyenne de 78% pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par ailleurs, 2/3 d'entre eux avaient également achevé des études postsecondaires (grade université, collégial, école de formation professionnelle ou de métier) par rapport une moyenne de 40% pour les pays de l'OCDE. Ces chiffres performants encouragent à comprendre pourquoi les moyennes canadiennes sont si positives<sup>119</sup>.

Au Canada, il est admis que le travail peut influencer l'abandon scolaire. En 1996 d'ailleurs syndicats et patronat québécois se sont entendus pour introduire une limite d'heures de travail par semaine pour les étudiants<sup>120</sup>, aujourd'hui fixée à quatorze<sup>121</sup>.

C'est à partir de 1985 qu'on observe une flambée du nombre d'étudiants travailleurs au Canada, période suivant l'importante crise économique des années 1970 et où la demande d'une main d'œuvre flexible dans les nouveaux secteurs des services et commerciaux se faisait grandissante. Néanmoins, la **conjoncture économique** ne permet pas d'expliquer à elle seule ce phénomène. Il est également opportun de considérer les **envies** et les **besoins des jeunes** ainsi que l'**attitude de leurs parents**<sup>122</sup>.

Contrairement aux études françaises, les recherches canadiennes s'intéressent particulièrement à la relation entre activité rémunérée et décrochage scolaire chez les étudiants en secondaire : Marcel Dagenais, Tracey Bushnik se concentrent sur l'enseignement secondaire tandis que Stéphane Moulin cible l'enseignement supérieur.

Marcel Dagenais et son équipe ont développé un modèle basé sur la **théorie du rational choice** pour expliquer le lien entre l'abandon scolaire et le travail chez les étudiants. En effet, selon leur modélisation théorique, l'élève va chercher à maximiser son bien-être. S'il perçoit les études comme un investissement bénéfique à long terme, il poursuivra sa scolarité de manière classique. À l'inverse, si l'élève est animé par un désir de consommation à court terme, il risque de se satisfaire d'un travail lui procurant ce plaisir immédiat et se désengagera plus facilement de sa scolarité<sup>123</sup>. Ce schéma est évidemment théorique et le décrochage scolaire influencé par bien d'**autres facteurs** (démographiques, sociaux, familiaux, etc.). Tracey Bushnik identifie certains d'entre eux. Les étudiants masculins, autochtones, dont la langue maternelle est le français, qui ont un enfant à charge, qui vivent avec leur conjoint-e, issus d'une famille nombreuse<sup>124</sup>, au statut socioéconomique relativement bas<sup>125</sup>, ayant une moyenne scolaire inférieure à 60% et consommant plus de drogues sont plus sujets au décrochage. Par ailleurs, dans l'ensemble, les élèves qui ont décroché du système scolaire présentent un niveau d'engagement au sein de l'école inférieur à celui de ceux qui terminent leurs études. Par exemple, ils s'impliquent nettement moins dans la vie sociale de l'école et dans les activités extrascolaires mises en place par l'établissement<sup>126</sup>.

L'équipe de Marcel Dagenais, elle aussi, identifie deux facteurs importants dans le lien entre travail et abandon scolaire : le **taux de salaire minimum** (plus celui-ci sera élevé, plus la tentation pour les étudiants de préférer un travail aux études sera grande) et le **taux de chômage** (plus celui-ci sera faible, plus les élèves auront raison de croire en la possibilité de trouver un travail rapidement)<sup>127</sup>.

Malgré tous ces facteurs externes, les études menées sur cette problématique montrent qu'il existe un lien entre le travail étudiant des étudiants canadiens et le décrochage scolaire. Mais il s'agit plus du **nombre d'heures de travail** que du travail lui-même qui serait un **facteur de risque** favorisant les situations de décrochage scolaire. L'étude conduite par Tracey Bushnik montre que les élèves qui travaillent entre une et

---

<sup>119</sup> Statistiques Canada, « Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2016 ».

<sup>120</sup> Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Nathalie Viennot-Briot (novembre 1999), « Travail pendant les études, performance scolaire et abandon », *Série Scientifique*.

<sup>121</sup> Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca/fr/emplois/etudiants/etudiants.aspx>

<sup>122</sup> Henri Eckert (2009), *op. cit.*

<sup>123</sup> Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Nathalie Viennot-Briot (novembre 1999), *op. cit.*

<sup>124</sup> Quatre frères/sœurs ou plus.

<sup>125</sup> Dont le père ou la mère n'a pas plus terminé ses études et/ou occupe un emploi précaire.

<sup>126</sup> Tracey Bushnik (mai 2003), « Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire », *Statistique Canada*.

<sup>127</sup> Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Nathalie Viennot-Briot (novembre 1999), *op. cit.*

20 heures par semaine sont ceux qui présentent le moins de risque de décrochage par rapport aux étudiants qui ne travaillent pas du tout et ceux travaillant plus de 30 heures par semaine<sup>128</sup>. L'enquête menée par Marcel Dagenais aboutit à des résultats semblables mais place le nombre d'heures maximum pour obtenir des bénéfices, autres que financiers, à 10 heures par semaine<sup>129</sup>. En somme, les étudiants travaillant moins de 20 heures par semaine (ici il s'agit du seuil identifié par Tracey Bushnik mais en moyenne, le seuil considéré est placé à 15 heures/semaine<sup>130</sup>) peuvent mettre cette expérience au profit de leur entrée future sur le marché du travail. Ayant travaillé en tant qu'étudiants, ils connaissent la culture du travail et son fonctionnement et ont pu acquérir des compétences et des connaissances utiles et pertinentes pour une insertion professionnelle efficace. Ce sont aussi des étudiants présentant un certain « *équilibre* » entre travail et école, et pouvant tirer des bénéfices des deux situations. Inversement, travailler un nombre d'heures trop élevé peut s'accompagner d'un désintérêt et d'un désengagement de l'école<sup>131</sup>.

Il est toutefois ardu d'identifier si le nombre d'heures travaillées est **une cause ou une conséquence** du décrochage scolaire. En effet, si travailler trop peut entraîner un désengagement scolaire, un désintérêt de l'école peut également mener le jeune à travailler plus. Cette relation peut aussi être influencée par des facteurs difficilement objectivables et qui varient d'un individu à l'autre : par exemple, la motivation et la confiance en soi. Les études quant à ce lien sont le plus souvent des études transversales qui s'intéressent à une période donnée généralement assez courte et qui ne permettent donc ni de saisir l'évolution du phénomène, ni d'établir une relation causale entre travail et abandon scolaire<sup>132</sup>. En effet, le décrochage scolaire convient d'être étudié comme un **processus**. Les élèves en situation de décrochage n'ont pas tous un parcours identique et présentent chacun des intérêts, des motivations, des caractéristiques différentes<sup>133</sup>.

Stéphane Moulin et son équipe permettent d'affiner les résultats précités en proposant une étude longitudinale – le **passage de l'état d' « étudiant » à celui de « décrocheur »** – du lien existant entre l'intensité du travail chez les jeunes et le décrochage scolaire. Eux se sont intéressés aux étudiants inscrits à l'université et, par leur méthodologie, peuvent identifier un lien causal entre les deux variables étudiées. Les résultats montrent que le risque d'abandon scolaire varie au fil du temps. En effet, le risque qu'un jeune décroche du système est plus important au cours de la première année d'université. Ce risque diminue ensuite puis se stabilise voire augmente à nouveau après 40 mois. Globalement, Stéphane Moulin et son équipe aboutissent à la conclusion qu'une relation causale existe bel et bien entre travail et décrochage pour les hommes travaillant plus de 25 heures par semaine. Néanmoins, contrairement aux recherches précédentes, il semble qu'aucune relation causale ne peut être démontrée lorsque les jeunes ne travaillent pas du tout. Par ailleurs, de nombreux autres facteurs, comme les conditions de vie et les caractéristiques sociodémographiques du jeune, doivent être pris en considération. Si celles-ci n'altèrent pas l'incidence du fait de travailler plus de 25 heures par semaine chez les hommes, elles montrent que le lien entre travail et abandon scolaire chez les femmes n'est pas significatif<sup>134</sup>.

## 2. EN FRANCE

---

Alors qu'au Canada, les recherches nous permettent d'appréhender réellement le cas de l'enseignement secondaire ainsi que celui de l'enseignement supérieur, cette distinction est encore difficile en France du fait de la **faible mobilisation académique** pour ce sujet. En effet, seule l'étude conduite par le Bureau de Sociologie appliquée (BSA) cible le lycée, les autres se concentrant sur l'enseignement supérieur.

L'étude menée par Magali Befy et son équipe s'intéresse aux étudiants qui préparent un diplôme universitaire de premier ou de second cycle et ne considère pas comme travailleurs ceux qui ont une activité professionnelle en lien avec leurs études (les stages et les alternances étant par exemple très répandus en France). Les résultats de cette étude montrent qu'en effet, cumuler emploi et études peut nuire à la réussite mais sous certaines conditions. Quelle que soit la filière ou le niveau d'étude, un travail étudiant effectué plus

---

<sup>128</sup> Tracey Bushnik (mai 2003), *op. cit.*

<sup>129</sup> Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Nathalie Viennot-Briot (novembre 1999), *op. cit.*

<sup>130</sup> Jekaterina Dmitrijeva, Loïc du Parquet, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015), « 7. L'échec en licence pour cause d'excès de travail... salarié », *Regards croisés sur l'économie [En ligne]*, n°16, p. 117-130.

<sup>131</sup> Tracey Bushnik (mai 2003), *op. cit.*

<sup>132</sup> Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), *op. cit.*

<sup>133</sup> Tracey Bushnik (mai 2003), *op. cit.*

<sup>134</sup> Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), *op. cit.*

de 16 heures par semaine est pénalisant pour l'étudiant. Toutefois, ce n'est pas parce que l'étudiant échoue aux examens qu'il ne poursuivra pas ses études. De fait, si **travailler trop** augmente le **risque d'échec aux examens** de fin d'année, il n'influe pas outre mesure la poursuite des études<sup>135</sup>.

L'étude de Bénédicte Froment conclut que travailler plus de 8 heures correspond à un « *modèle de survie* » tandis que travailler moins de 8 heures offre à l'étudiant une expérience enrichissante qui lui permet de « *grandir* ». *In fine*, **travailler pour survivre** est une réelle contrainte qui oblige les jeunes à s'organiser et à revoir leurs priorités pouvant de fait influencer leur scolarité et **favoriser le redoublement ou l'abandon**<sup>136</sup>.

**Ainsi comme les études canadiennes, les études françaises s'accordent sur le fait que travailler entre 10 et 20 heures par semaine n'interfère pas dans la réussite scolaire tandis que travailler plus augmente les risques d'échec.**

Il est important par ailleurs de distinguer les **différentes formes que peut revêtir l'activité professionnelle** de l'étudiant. Les conséquences d'un travail occasionnel ou d'un travail régulier, d'un job étudiant ou d'un stage/alternance en lien avec les études ne seront ni identiques ni comparables. Au-delà de la question de l'intensité du job exercé, certaines activités peuvent enrichir un CV tandis que d'autres favorisent l'absentéisme réduisant par conséquent les chances de réussite et augmentant le risque d'abandon. Par ailleurs, les études françaises apportent une donnée supplémentaire : l'analyse concrète de **l'influence du statut social du jeune et de sa famille** modifiant la relation étude-travail de l'étudiant. En effet, les étudiants qui présentent des ressources économiques moindres risquent d'être plus rapidement poussés à accepter un travail difficile, régulier et contraignant<sup>137</sup>. D'autres études confirment également l'importance du statut social dans l'analyse de l'influence du travail salarié sur les résultats scolaires et plus précisément l'importance du statut socioprofessionnel du père. En effet, les enfants d'ouvriers seraient plus sujets à devoir exercer des emplois nuisant à leur réussite que les enfants de cadres<sup>138,139</sup>.

Récemment le Bureau de Sociologie appliquée (BSA) a conduit une étude sur le travail rémunéré des lycéens en Île-de-France et sur l'incidence que celui-ci peut avoir sur leur réussite scolaire. Cette étude se divise en quatre parties<sup>140</sup>.

Premièrement, devant tenir compte de la catégorie sociale, de l'âge et du sexe, il est difficile de définir précisément ce qui justifie « **l'étendue du travail rémunéré lycéen** ». Néanmoins, il s'avère que celui-ci est plus courant chez les lycéens plus âgés et dans les années d'études supérieures ainsi que, dans une moindre mesure, au sein des catégories sociales plus défavorisées<sup>141</sup>.

Ensuite, « **l'intensité du travail rémunéré** », c'est-à-dire le nombre d'heures de travail, est influencée par la filière suivie, l'âge et la catégorie sociale : plus le lycéen est âgé, plus on descend dans la hiérarchie sociale et plus il est coutume de travailler parallèlement aux études. L'intensité du travail rémunéré est par ailleurs plus importante dans les filières professionnelles. L'étude démontre que les « **déterminismes sociaux** » n'impactent pas fortement le fait de travailler, ou pas, mais influencent significativement l'intensité de ce travail<sup>142</sup>.

Troisièmement, les « **motifs et représentations** » que les jeunes se font du monde du travail et les raisons qui les poussent à y entrer sont « **socialement ancrées** ». En effet, les jeunes qui étudient dans une filière professionnelle, qui sont plus âgés et issus d'une classe sociale défavorisée vivent le travail comme une obligation plus que comme un enrichissement. Toutefois, si tous ne considèrent pas le travail rémunéré de la même manière, ils s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une expérience socialement valorisée. Aucun jeune lycéen ne semble percevoir son activité rémunérée comme le produit d'un système inégalitaire. Les jeunes interrogés travaillant parallèlement au lycée sont néanmoins tiraillés entre les avantages pécuniers et symboliques du travail rémunéré et les normes sociales qui font du diplôme un gage de réussite. Dans de

<sup>135</sup> Magali Befly, Denis Fougrère, Arnaud Maurel (2009), « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et statistique* [En ligne], n°422.

<sup>136</sup> Bénédicte Froment (2007), « Les effets du travail salarié en première année universitaire », *SociologieS* [En ligne], Premier textes.

<sup>137</sup> Jekaterina Dmitrijeva, Loïc du Parquet, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015), *op. cit.*

<sup>138</sup> Magali Befly, Denis Fougrère, Arnaud Maurel (2009), *op. cit.*

<sup>139</sup> Vanessa Pinto (2010), « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales* [En ligne], n°183, pp. 58-71.

<sup>140</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), « Région Île-de-France : Étude sur le travail rémunéré des lycéens » Synthèse des résultats ».

<sup>141</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

<sup>142</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

nombreux cas, ce sont les familles qui fixent une limite : le travail ne doit pas impacter les résultats scolaires. Mais cet avertissement est plus de mise dans les familles de classe moyenne et favorisée<sup>143</sup>.

Par ailleurs, les jeunes en difficulté scolaire se représentent très souvent l'activité rémunérée comme un « *rebond favorable à la perception de l'échec* ». Ainsi, pour les jeunes issus de catégories sociales défavorisées ou qui éprouvent des difficultés scolaires, travailler est un moyen d'accéder à une valorisation sociale autre que le diplôme. Il est intéressant de mettre en lumière les perceptions qu'ont les élèves de leur activité rémunérée. Il est démontré statistiquement qu'elle augmente le risque d'échec mais peu d'étudiants l'identifient comme étant une cause de leurs difficultés à l'école. En effet, pour justifier l'échec scolaire, les lycéens avancent d'abord des motifs familiaux, économiques, leur orientation, la lassitude et un manque de reconnaissance sociale. À l'inverse, selon eux, travailler les « *revalorise* » et les « *rassure* » et donc participe à leur construction identitaire. S'ils savent que cela peut les fatiguer outre mesure, les élèves n'ont pas conscience du poids du travail rémunéré « *chronophage* » sur leur scolarité qui, effectivement, aggrave les difficultés à l'école (manque de concentration, désorganisation, démotivation, absentéisme, voire décrochage). Par ailleurs, si travailler augmente le champ des possibles quant à l'échec scolaire, le facteur « *catégorie sociale* » y est fortement corrélé : travailler affecte le taux de redoublement, plus encore lorsque le jeune est issu d'un milieu social défavorisé<sup>144</sup>.

« *L'expérience de la relation au travail elle-même* » est primordiale. Pour certains, lorsqu'elle est positive, travailler est effectivement source de réussite. Mais une première expérience professionnelle peut aussi être synonyme d'une prise de conscience de la précarité de certains emplois et ainsi revaloriser les études<sup>145</sup>.

Finalement, « *les conséquences du travail rémunéré lycéen* » sont perçues négativement principalement par les lycéens plus âgés, en terminale, venant de milieux défavorisés et de filières « *moins prestigieuses* ». Concordant avec les études canadiennes, le principal résultat mis en exergue par le BSA est que **plus l'intensité du travail est importante, plus les conséquences sur la scolarité du jeune seront négatives**<sup>146</sup>.

De plus, l'étude du BSA met en évidence le manque de connaissances relatif au phénomène du travail étudiant dans les établissements et dans les centres d'accompagnement. **Même si ce processus n'est pas l'unique facteur pouvant expliquer l'échec et le décrochage scolaire, il mériterait d'être mieux connu et pris en compte puisque, conjugué à d'autres facteurs, il peut significativement influencer**<sup>147</sup>.

### III. QUELLES SOLUTIONS ?

Les étudiants qui travaillent simultanément à leur scolarité sont de plus en plus nombreux. Il est donc important de développer des dispositions d'encadrement et des mesures de prise en charge efficaces au cas où l'activité professionnelle s'accompagnerait effectivement d'un désintérêt ou d'un désengagement vis-à-vis de l'école.

Une fatigue plus importante, un manque d'intérêt, un retard accumulé sont autant de sanctions auxquelles s'exposent les jeunes qui travaillent parallèlement à leurs études s'ils ne parviennent pas à trouver un juste équilibre entre ces activités.

En contrepartie, travailler en tant qu'étudiant peut faciliter l'insertion professionnelle à laquelle chacun d'entre nous est tôt ou tard confronté et offrir une expérience attractive pécuniairement mais aussi socialement.

<sup>143</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

<sup>144</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

<sup>145</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

<sup>146</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.

<sup>147</sup> Bureau de Sociologie Appliquée (2015), *ibidem*.



Aussi, être confronté à un emploi précaire et répétitif durant les études peut conscientiser le jeune à l'importance des études et l'investissement à long terme qu'elles représentent<sup>148</sup>.

Alors que certains voient le travail étudiant comme une réelle nuisance à la réussite, d'autres le perçoivent comme une expérience intéressante voire nécessaire. Il semble donc que le maître mot soit « **équilibre** » **entre travail et scolarité** : tenir compte des « *ressources personnelles* » (niveau et gestion du stress, relation à l'apprentissage, santé, sommeil, intérêt pour l'école, etc.), des « *ressources familiales* » (soutien des parents, relations familiales, organisation de la vie privée, etc.) et des « *ressources environnementales* » (profils des relations amicales, structure et organisation scolaire, etc.) des élèves. Renforcer ces différents facteurs pourrait conduire à une harmonie et donc participer à l'endigement du risque de décrochage scolaire<sup>149</sup>.

Afin de remédier au risque de décrochage scolaire que représente le travail chez les étudiants, il serait pertinent de mettre en place des **actions locales de « conciliation »** entre travail et études comme par exemple proposer de manière plus large des bourses aux étudiants dans le besoin, de sorte qu'ils ne soient pas contraints de travailler pour payer leurs études. Il est également important de proposer un soutien efficace aux jeunes lors du passage du secondaire à l'université<sup>150</sup>.

L'étude réalisée par le CRÉPAS au Québec propose des « **pistes d'intervention** » qui semblent pertinentes.

- Premièrement, il pourrait être efficace de faire de l'école un **réel lieu de vie** où il serait possible pour les élèves qui en ressentent le besoin de travailler contre salaire.
- Ensuite, il serait judicieux de **sensibiliser les parents quant à leur rôle** et quant à l'influence que peut avoir le milieu familial dans l'investissement des jeunes dans une activité professionnelle au détriment de leurs études.
- Troisièmement, **mieux informer les étudiants** au sujet du milieu du travail, ses exigences et ses contraintes pourrait être percutant.
- Aussi, il serait laborieux mais profitable d'**améliorer le système scolaire** et ses différentes formes d'orientation, par exemple en renforçant les filières professionnalisantes et l'alternance.
- Finalement, une dernière piste proposée est de **sensibiliser les employeurs** quant à l'incidence du travail sur la réussite scolaire des jeunes<sup>151</sup>.

Plus récemment, il a été mis en évidence que l'intensité du travail comptabilisée en heures n'est pas le seul critère à considérer. En effet, les relations avec la hiérarchie et les collègues, les horaires, l'organisation du travail et les « *contraintes physiques* » (ex. travail debout/assis, le bruit, etc.) sont autant de facteurs à ne pas négliger<sup>152</sup>.

Une autre solution serait donc de proposer aux étudiants des **emplois plus qualitatifs** tant au niveau des horaires, de la flexibilité, du salaire, etc. Expérimentée à l'Université du Maine en France, c'est une possibilité qui a démontré son efficacité. En effet, le travail effectué dans de meilleures conditions salariales, organisationnelles ou même en lien avec les études du jeune aurait à court et à long terme, plus de bénéfices sur le parcours scolaire de celui-ci<sup>153</sup>.

---

<sup>148</sup> Michelle Dumont (2007), « Le travail à temps partiel durant les études chez les élèves du secondaire : impacts sur leur adaptation scolaire et psychosociale », *Éducation et francophonie* [En ligne], volume 35 :1.

<sup>149</sup> Michelle Dumont (2007), *op. cit.*

<sup>150</sup> Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), *op. cit.*

<sup>151</sup> Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire, Stéphane Dufour (dir.) (décembre 2012), *op. cit.*

<sup>152</sup> Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec, *op. cit.*

<sup>153</sup> Jekaterina Dmitrijeva, Loïc du Parquet, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015), *op. cit.*

## IV. CONCLUSION

Les normes sociales dans nos pays considèrent le diplôme comme gage de réussite sociale tandis qu'au Canada, le parcours scolaire est plus flexible et réversible. Outre l'obligation financière, alors que travailler parallèlement à ses études est normal au Québec, cela commence également à devenir une forme de valorisation sociale en France et en Belgique. Ainsi, le monde académique commence tout doucement à s'intéresser à cette problématique. La vie coûtant de plus en plus cher et les inégalités sociales continuant de se creuser, il s'agit d'une réalité à laquelle nous ne pourrions bientôt plus échapper.

Le travail rémunéré est un facteur que les pouvoirs publics doivent prendre en considération puisque la conjoncture économique, du point de vue du travailleur et de celui des entreprises, tend à le favoriser. Ce qui, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS l'a constaté, peut influencer sur l'échec scolaire, la démotivation, le désintérêt, l'absentéisme et plus grave, le décrochage scolaire. C'est donc un problème qui doit être décelé en amont et auquel il faut apporter des solutions, des alternatives.

Les études canadiennes et les premières études françaises sur le lien entre le décrochage scolaire et le travail étudiant permettent à POUR LA SOLIDARITÉ-PLS d'affirmer qu'il existe bien une relation entre ces deux phénomènes. Cette relation est toutefois à nuancer car toutes les études s'accordent pour dire que d'autres facteurs sont également à prendre en compte, notamment la biographie des jeunes et leurs caractéristiques familiales ou encore sociales.

Par ailleurs, si les études sont d'accord pour dire que l'activité rémunérée des étudiants peut avoir une incidence sur la réussite des études, échec n'est pas pour autant toujours synonyme de décrochage. Le décrochage est un risque mais pas une fatalité. Aussi, lorsqu'on discute de travail étudiant, il faut avoir conscience de quel étudiant et de quelle activité on parle. Le lien entre décrochage scolaire et travail étudiant est donc une problématique qui doit être traitée avec prudence mais qui mériterait plus d'être étudiée... C'est un appel que lance POUR LA SOLIDARITÉ-PLS !

# CONCLUSION GÉNÉRALE

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS l'a constaté, le décrochage scolaire est un **phénomène multidimensionnel** difficile à appréhender du fait des nombreux facteurs qui peuvent en être à l'origine. Néanmoins, nous avons aussi remarqué que **remédier au décrochage scolaire est possible** et relevé quelques mesures efficaces et bonnes pratiques donnant à réfléchir sur les systèmes scolaires français et belge.

En effet, les **alliances éducatives** dont l'ancrage territorial est important amènent toute une communauté à travailler main dans la main, de manière complémentaire, cohérente et coordonnée. Ces dispositions ont montré toute leur efficacité au Québec et commencent à être utilisées en France et en Belgique.

Par ailleurs, la **dimension temporelle** du décrochage scolaire s'avère être d'une extrême importance. Premièrement, les mesures préventives sont plus efficaces que les mesures curatives, ainsi plus une situation de décrochage scolaire est décelée en amont, mieux elle pourra être contenue. Deuxièmement, le temps a une épaisseur sociale : il est important de laisser le temps au jeune décrocheur de prendre conscience de sa situation tout en mettant à sa disposition des solutions concrètes.

L'**exemple du Québec** a également mis en évidence le poids des normes sociales, du diplôme et de l'excellence de l'enseignement général, au détriment de l'enseignement qualifiant, en France et en Belgique. Ainsi, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS considère que la revalorisation de l'enseignement qualifiant et la refonte des normes sociales est indispensable. En Belgique, c'est notamment un des objectifs du Pacte d'excellence qui prévoit de « *faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation* »<sup>154</sup>.

Finalement, un élément nouveau participant au phénomène de décrochage scolaire a été mis en lumière : l'**impact des jobs étudiants**. Toutes les études montrent que l'intensité du travail étudiant est à prendre en considération. Ainsi, si un jeune étudiant travaille plus d'un certain nombre d'heures par semaine<sup>155</sup>, il augmente son risque de décrocher de l'école. Toutefois, ne pas travailler du tout semble également être une mauvaise option puisqu'être confronté tôt au milieu professionnel, à faible intensité, permet d'acquérir des connaissances sur la culture du travail, ses règles et ses codes et donc être mieux préparé pour l'avenir. Si travailler est une forme de valorisation sociale, travailler trop jeune et abandonner sa scolarité, expose le jeune à des emplois précaires et/ou pénibles.

Bien que l'activité rémunérée des étudiants soit un facteur devant être pris en compte, il est loin d'être le seul. **Le caractère multifactoriel du décrochage scolaire est essentiel et doit être compris par toutes les parties prenantes !**

En résumé, le décrochage scolaire n'est pas une fatalité : accrochage ou rattrapage sont possibles mais il est important que les acteurs aient conscience de toutes les facettes du phénomène afin de déceler une situation de décrochage scolaire dès ses premiers signes.

<sup>154</sup> Le Pacte d'excellence, Projet d'avis n°3 du groupe central, 2 décembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2kwxGUI>

<sup>155</sup> La plupart des études s'accordent sur le nombre de 15 heures par semaine comme limite.

# HISTORIQUE DES ACTIVITÉS

Le décrochage scolaire figure parmi les **sujets d'intérêt** de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS dans la rubrique « Affaires sociales » et ce **depuis 10 ans**.

- Les Cahiers de la Solidarité n°14 « Décrochage scolaire, comprendre pour agir », 2007.
- Colloque « Décrochage scolaire : quelle solution ? », 16 mars 2007.
- Midi de la Solidarité « Quelles actions mener en faveur de l'accrochage scolaire ? », 5 novembre 2007.
- Mise en place de trois groupes de travail sur le décrochage scolaire, 2008.
- Publication d'une brochure proposant une analyse du phénomène, novembre 2008.
- Site internet « j'accroche.be » diffusant les informations, les ressources et les adresses utiles.
- Midi de la Solidarité « Des projets pour favoriser l'accrochage scolaire », 2009.
- Séminaire et présentation de l'étude PLS « L'Union européenne s'intéresse-t-elle au décrochage scolaire ? États des lieux et perspectives en Europe », 21 octobre 2009.
- *Working paper* « L'intégration des enfants primo-arrivants en Communauté française de Belgique », 2010.
- Table ronde autour de la thématique du décrochage scolaire en partenariat avec le LIBREX, février 2011.
- Projet ANEETS cofinancé par le programme européen Erasmus +, 2015, 2016.
- 3 études : « Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage », « Guide d'intégration des NEET pour les acteurs/trices de l'insertion professionnelle », « Accompagnement des jeunes ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation : boîte à outils pour l'intégration en apprentissage », 2016.
- Conférence (projet ANEETS), 29 juin 2016.

# BIBLIOGRAPHIE

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

- Commission européenne, « Décrochage scolaire ». Consulté sur [http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr) le 11/01/17.
- Commission européenne, « Garantie pour la jeunesse ». Consulté sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> le 11/01/2017.
- Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège) (2013), « Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles », Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le Pacte d'excellence, Projet d'avis n°3 du groupe central, 2 décembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2kwxGUI>
- Observatoire national de la vie étudiante (OVE), Repère 2016. Consulté sur [http://www.ove-national.education.fr/medias/Reperes\\_2016.pdf](http://www.ove-national.education.fr/medias/Reperes_2016.pdf)

## DOCUMENTS ACADÉMIQUES

---

- Elisabeth Bautier (2002), « Décrochage scolaire, genèse et logique des parcours » (Rapport de recherche). Consulté sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00808806/document>
- Magali Befly, Denis Fougère, Arnaud Maurel (2009), « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et statistique* [En ligne], n°422. Consulté sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376784?sommaire=1376788&q=impact+du+travail+sur+les+%C3%A9tudes>
- Pierre-Yves Bernard (2015), « Le décrochage scolaire : la construction d'un problème public », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p. 34-41.
- Bureau de Sociologie Appliquée (2015), « Région Île-de-France : Étude sur le travail rémunéré des lycéens » Synthèse des résultats ».
- Tracey Bushnik (mai 2003), « Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire », *Statistique Canada* [En ligne]. Consulté sur <http://www.publications.gc.ca/Collection/Statcan/81-595-MIF/81-595-MIF2003004.pdf>
- Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat (2011), « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n°2, p.227-249.
- Catherine Blaya (2012), « 4. Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE », *Regards croisés sur l'économie*, n°12, p. 69-80.
- Françoise Bruno, Jacques Méard et Emmanuelle Waler (2013), « Les dispositifs français de lutte contre le décrochage scolaire en collège : ce qui est prescrit et ce qui est mis en œuvre », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/4.

- Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège) (2013), « Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles », Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Nathalie Viennot-Briot (novembre 1999), « Travail pendant les études, performance scolaire et abandon », *Série Scientifique* [En ligne]. Consulté sur <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/99s-41.pdf>
- Jekaterina Dmitrijeva, Loïc du Parquet, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015), « 7. L'échec en licence pour cause d'excès de travail... salarié », *Regards croisés sur l'économie* [En ligne], n°16, p. 117-130. Consulté sur <http://www.cairn.info.ezproxy.ulb.ac.be/revue-regards-croises-sur-l-economie-2015-1-page-117.htm>
- Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire, Stéphane Dufour (dir.) (décembre 2012), « Le travail rémunéré des étudiants à temps plein au Saguenay-Lac-Saint-Jean; rapport synthèse de trois études de cas », *CRÉPAS* [En ligne]. Consulté sur [http://www.crepas.qc.ca/userfiles/ancien\\_site/editeur10/DOC\\_8\\_15.pdf](http://www.crepas.qc.ca/userfiles/ancien_site/editeur10/DOC_8_15.pdf)
- Michelle Dumont (2007), « Le travail à temps partiel durant les études chez les élèves du secondaire : impacts sur leur adaptation scolaire et psychosociale », *Éducation et francophonie* [En ligne], volume 35 :1. Consulté sur [http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXV\\_1\\_161.pdf](http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXV_1_161.pdf)
- Henri Eckert (2009), « Étudier, travailler.... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale », *Sociologie et sociétés* [En ligne], vol. 41, n°1, p. 239-261. Consulté sur <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2009/v41/n1/037915ar.html?vue=resume>
- Bénédicte Froment (2007), « Les effets du travail salarié en première année universitaire », *SociologieS* [En ligne], Premier textes. Consulté sur <https://sociologies.revues.org/4006>
- Bernard Gerde (2015), « Autoriser des (r)accrochage scolaires réussis », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p.134-139.
- Marie-Anne Hugon (2010), « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, (n°161), p.36-45.
- Stéphane Moulin, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi (2011), « Intensité du travail salarié et abandon des études universitaires au Canada », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 42-2. Consulté sur <https://rsa.revues.org/723>
- Michel Perron, Suzanne Veillette (2011), « Territorialité, mobilisation des acteurs et persévérance scolaire : le cas du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Économie et Solidarités*, vol. 41, n°1-2, p. 104-127.
- Vanessa Pinto (2010), « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales* [En ligne], n°183, pp. 58-71. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2010-3-page-58.htm>
- Pierre Potvin (2015), « Décrochage scolaire : dépistage et intervention », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p. 50-57.
- Rémi Thibert (2013), « Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs », *Dossier d'actualité, veille et analyses*, n°84.
- Aude Villatte, Julie Marcotte (2013), « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en Centres d'Éducation aux Adultes », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/3.

- Juliette Vollet (2016), « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et sociétés*, n°37, p. 129-145.

## LIVRES

---

- Catherine Blaya (2010), *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Edition de Boeck, Bruxelles.

## AUTRES

---

- Nathalie Mons, « Le décrochage scolaire: un phénomène de masse qui ébranle notre système éducatif », *Huffingtonpost.fr* [En ligne], 2/10/12. Consulté sur <http://www.huffingtonpost.fr/vikash-dhorasoo/le-decrochage-scolaire-un-phenomene-de-masse-qui-ebanle-notre/>
- Jean-François Munster, « Le travail étudiant explose en dehors des mois d'été », *Le Soir*, 8 aout 2017. Consulté sur <http://plus.lesoir.be/108295/article/2017-08-08/le-travail-etudiant-explose-en-dehors-des-mois-dete>
- Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla, Dimitri Verdonck, sous la direction de Denis Stokkink (2015), « 'L'auto-discrimination' : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration », *Pour la Solidarité & Fondation Roi Baudoin*.
- Pour la Solidarité (2007), « Décrochage scolaire, comprendre pour agir », Les Cahier de la Solidarité n°14.
- Pour la Solidarité (2016), « Accompagnement des jeunes ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation : boîte à outils pour l'intégration en apprentissage », décembre 2016.
- Yoann Zouache (2012), « La réinsertion des détenus par l'activité économique en France », Working Paper, *Pour la Solidarité*.
- Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, « Les services d'accrochage scolaire (SAS) pour rétablir une spirale positive », juin 2013. Consulté sur <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2013/1113-sas.pdf>
- Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec, « Savoir concilier études et travail », 2011. Consulté sur <http://www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/05/CTREQ-Conciliation-%C3%A9tudes-travail-Doc-6-pages-08-104-WEB.pdf>

## SITOGRAPHIE

---

- Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>
- Eurostat: <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tgs00106&plugin=1>
- Les Maisons de Jeunes : <http://www.fmjbf.org/>
- Le service citoyen : <http://www.service-citoyen.be/plateforme/plateforme.html>

- Le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>
- Gouvernement français (mis en ligne le 21 novembre 2014) : <http://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>
- Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca/fr/emplois/etudiants/etudiants.aspx>
- Statistiques Canada, « Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2016 ». Consulté sur <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/161215/dq161215b-fra.htm>



*Cette étude bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

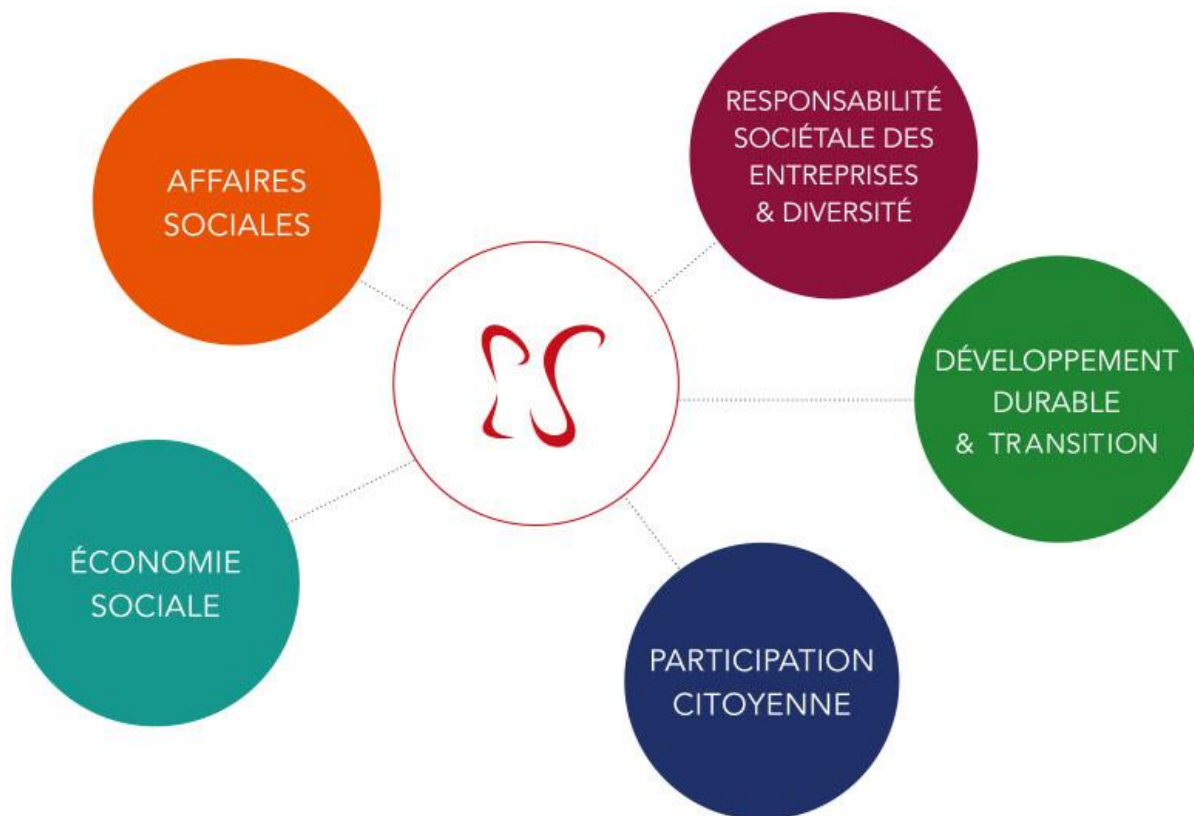
4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail*. Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée*. Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne*. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse*. Alberto Iturralde, juin 2017.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

## Affaires sociales

*La construction d'un nouveau contrat social, ambition fondatrice du think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, implique de promouvoir la participation de toutes et tous aux processus décisionnels et aux projets sociaux communs, de rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État afin de créer ou de consolider le sentiment d'appartenance à la communauté. PLS se consacre à renforcer la cohésion sociale au sein de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes.*

En Belgique, les taux d'abandon scolaire précoce (ASP) régionaux sont interpellants. Pour 2015, en Région bruxelloise, le taux d'ASP est de 15,8%, en Région wallonne de 13,1% tandis qu'en Flandre il chute à 7,2%. Du simple au double, il est nécessaire et urgent d'agir concrètement pour enrayer ce phénomène.

Alors que POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'intéresse au phénomène du décrochage scolaire depuis maintenant plus de dix ans, la problématique retient de plus en plus l'attention des pouvoirs publics tant ses conséquences sont négatives pour l'individu et la société. En effet, les coûts sociaux et économiques liés au décrochage sont importants : charges sociales, délinquance, difficultés d'insertion socio-professionnelle, problèmes de santé, conduites à risques, faible estime de soi, dépression, etc. Les exclus du système scolaire ont de plus grandes chances de devenir des exclus de la société. Mais avant tout autre chose, le décrochage scolaire est un phénomène qui touche profondément l'individu. Intériorisée, une situation de décrochage peut entraîner un profond mal-être chez le jeune.

Cœuvrant dans ce sens, le Pacte pour un enseignement d'excellence est pensé et réfléchi depuis début 2015 et propose une réforme de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans sa dernière version, l'axe 4 de celui-ci prévoit de favoriser l'inclusion à l'école et de lutter contre « l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement ». La machine est en marche.

Par ailleurs, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souhaite entamer la réflexion sur une relation possible entre l'activité rémunérée des étudiants et leurs échecs scolaires – thématique encore trop peu appréhendée en Belgique francophone ou en France alors qu'elle est déjà solidement étayée au Canada. Cause et/ou conséquence de l'assouplissement de la loi belge, de récentes données de l'ONSS publiées par le journal *Le Soir* montre qu'en Belgique le nombre de jeunes qui travaillent pendant leurs études a augmenté de 13,7% entre 2012 et 2016 et que cette croissance est due à une part de plus en plus importante d'étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire, ne se contentant plus d'un job d'été. Alors que les familles monoparentales sans grandes ressources financières augmentent, les jeunes éprouvent de plus en plus le besoin de travailler eux-mêmes pour payer leurs études. Pourtant l'article rappelle qu'un étudiant doit avant tout étudier et souligne une problématique grandissante dans la société qui peut entraîner des situations de désengagement voire de décrochage à l'école.

**Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink**